

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1715 11 juillet 2015

SOMMAIRE

ARS VIIae S.A	Globus Capital Finance S.A
Atrium Portfolio Sicav 82275	GTE Holding Sarl 82279
Avalanche Mobile International S.A 82276	Hadès S.C.A 82307
Bellevue Education 82275	Holmex (Luxembourg) S.à r.l 82279
Belmond Luxembourg Holdings S.à r.l 82275	IFS Luxembourg S.à.r.l 82274
B.M.F. Services S.A 82275	Immo & Conseil S.A
Builders Insurance Holdings S.A 82274	Isystelec S.à r.l
Cameros Sicav 82277	Langley CoInvest S.à r.l 82276
C&E Holdings Luxembourg 82275	LogoMotif S.A
CEREP Imprimerie S.à r.l 82278	Mazarine 60 SARL 82320
Chartered Investments Fund UI SICAV 82276	MHCT s.à r.l 82274
Cirrostratus 82276	Montagna 82280
Colaborsi S.à.r.l 82278	MREF II VV Holdco S.à r.l 82279
Colaborsi S.à.r.l 82278	NAEV-Immo S.A., SICAV-FIS 82280
Copia Investments SICAV 82277	Nelson Luxco S.à r.l 82280
Crossfund Sicav 82277	Niederlande Immo Beteiligungs III A.G 82277
Cube Energy S.C.A	Noble Holding S.C.S
Cube Transport S.C.A 82278	Pfizer Luxembourg S.à r.l 82316
Delta Logic S.A 82278	Schwewi S.A 82274
Fideres Capital I GP S.à r.l 82281	SV Services S.à r.l 82319
G Fbco S à r l 82298	TRED Aviation S à r I



MHCT s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 142.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015073340/9.

(150083708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Schwewi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.602.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015073464/10.

(150083791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

TRED Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 39, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg B 182.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015073515/10.

(150083442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

IFS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.909.770,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.987.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 14 Mai 2015

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Mr. Ramon van Heusden, né le 7 Mai 1967 à Nijmegen, demeurant professionnellement au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1 ^{er} Avril 2015 et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015073252/12.

(150083531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Builders Insurance Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000.000,00.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 180.477.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 19 mai 2015.

Pour Builders Insurance Holdings S.A.

John S Morrey

Managing Director

Référence de publication: 2015074391/13.

(150084869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.



Atrium Portfolio Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.617.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015074344/10.

(150085312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

B.M.F. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 38.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015074351/10.

(150084915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Bellevue Education, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 167.962.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015074357/11.

(150084969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Belmond Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 95.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Un gérant

Référence de publication: 2015074359/11.

(15008551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

C&E Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.895.

Les comptes consolidés de la société mère au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C&E Holdings Luxembourg

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015074394/12.

(150084890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.



ARS Vitae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 183.101.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074341/9.

(150084899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Avalanche Mobile International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 23, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 103.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074348/9.

(150085568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Langley CoInvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.414,38.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.374.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Langley CoInvest S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015074654/11.

(150085168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Cirrostratus, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 8, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 186.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015074405/12.

(150085375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Chartered Investments Fund UI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 180.412.

Die Bilanz am 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 20. Mai 2015.

Für die Chartered Investments Fund UI SICAV

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Matthias Müller / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015074401/13.

(150085479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.



Crossfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.772.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015074413/10.

(150085324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Cameros Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 48.766.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015074422/10.

(150085763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Niederlande Immo Beteiligungs III A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.104.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 mit allen dazugehörigen Unterlagen wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS III AG

Référence de publication: 2015074744/11.

(150085181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Cube Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cube Energy SCA
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015074416/11.

(150085300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Copia Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 181.888.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20 mai 2015.

Pour le compte de Copia Investments SICAV

Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015074412/12.

(150085743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.



Delta Logic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 54.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074460/9.

(150084887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

CEREP Imprimerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.537.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015074433/10.

(150085265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Cube Transport S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cube Transport SCA
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015074418/11.

(150085315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Colaborsi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 100, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Colaborsi S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015074442/12.

(150084933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Colaborsi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 100, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Colaborsi S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015074443/12.

(150084934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.



Globus Capital Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.084.

Les comptes annuels au 31 December 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074553/9.

(150085398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

GTE Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.395.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074573/10.

(150085185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Holmex (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 103.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015074586/10.

(150085476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Immo & Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3317 Bergem, 19, Steewee.

R.C.S. Luxembourg B 88.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015074619/11.

(150084970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

MREF II VV Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.769.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 854 du 31 mars 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MREF II VV Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015074731/14.

(150085108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.



Montagna, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015073344/9.

(150083523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

LogoMotif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.152.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu le 17 février 2015.

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Piette ernest de son poste d'administrateur de la société LogoMotif S.A.

PIETTE Guy

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015073288/12.

(150083413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

NAEV-Immo S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 157.422.

Die Bilanz zum 30. Juni 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 20. Mai 2015.

Für die NAEV-Immo S.A., SICAV-FIS

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Matthias Müller / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015074745/13.

(150085480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Nelson Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.445.598,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.858.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 11 mai 2015 à 8 heures

L'Assemblée a décidé de démettre Laurent Ricci de ses fonctions de gérant de classe A avec effet au 11 mai 2015 et a décidé de nommer Xavier Poncelet, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A avec effet au 11 mai 2015 pour une durée indéterminée.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 11 mai 2015 à 10 heures

L'Assemblée a décidé, au sens de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, d'approuver la cession des 110.445.598 parts sociales de la Société par tous les associés de la Société à Nordax Group AB, une société constituée selon les lois de Suède, dont le siège social est situé à Gävlegatan 22, 113 30 Stockholm, Suède et dont le numéro d'immatriculation est le 556993-2485.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nelson Luxco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015073352/20.

(150083561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.



Fideres Capital I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.501,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 196.796.

STATUTES

This eighth day of May two thousand fifteen before me, Maitre Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared

- John Gregory Featherstone, born on 5 May 1958 in Derby, United Kingdom, residing at 15 Broom Water, Teddington TW11 9QJ, United Kingdom (the "Incorporator 1");
- Steffen Hennig, born on 2 December 1974 in Erlangen, Germany, residing at Hattsteinerstrasse 20, 61462 Konigstein Germany (the "Incorporator 2"); and
- Alberto Thomas, born on 2 July 1971 in Savona, Italy, residing at 10A Marshalsea Road, SE1 1HL London, United Kingdom (the "Incorporator 3" and together with the Incorporator 1 and the Incorporator 2, the "Incorporators").

The persons appearing are hereby represented by Mrs Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of three proxies given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it. The appearing parties declared and requested me, the undersigned notary, to record the following:

The Incorporators hereby incorporate a limited liability company under the laws of Luxembourg, governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Part 1. Interpretation.

Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context otherwise requires:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"distribution" means a transfer of money or other property by the company to a member in relation to the shares held by such member, whether as a share of the profits or as a return of share capital, share premium or voluntary premium or otherwise, but excluding for the avoidance of doubt repayment of loans and other advances and payment of interest thereon;

"equity available for distribution" means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated realised profits and any distributable reserves (including share premium and voluntary premium), less accumulated realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 17.4;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of any such parent company, with or without legal personality, and unless the context otherwise requires it means a group company of the company itself;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company has only one manager, the sole manager;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager designated as such;

"manager B" means a manager designated as such;

"member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"ordinary resolution" means a resolution of the members that is passed by members representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, subject to and in accordance with Articles 13.8 and 13.10;

"partial liquidation" has the meaning given in Article 19.1;

"repurchase" in relation to securities, when used as a noun, includes a redemption and vice versa and the verbs "to repurchase" and "to redeem" shall be construed accordingly;

"share" means a share in the share capital of the company, irrespective of its class;

"shareholders agreement" means any and all written agreements designated as such among all the members of the company, or among all the members and the company itself and/or one or more persons who are not members, as amended and restated from time to time;



"special resolution" means any resolution of the members other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by a majority of members in number representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915; and

"voluntary premium" has the meaning given in Article 17.2.

- 1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.
- 1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.
- 1.4 The articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time, including a shareholders agreement, but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.
- 1.5 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Part 2. General characteristics, Share capital and shares.

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

- 2.1 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.
 - 2.2 The name of the company is:

Fideres Capital I GP, S.à r.l.

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other equity securities, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any claims against and securities and financial instruments issued by any public or private body.

The objects of the company also include serving as general partner of one or more (Luxembourg) limited partnerships.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form, except by way of public offering of debentures, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the municipality of Schutterange.

Art. 3. Share capital.

- 3.1 The share capital of the company is twelve thousand five hundred and one pounds sterling (GBP 12,501.00), divided into fully paid shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each as follows:
 - twelve thousand four hundred twenty (12,420) ordinary shares;
 - nine (9) class A preference shares (the "Class A Shares");
 - nine (9) class B preference shares (the "Class B Shares");
 - nine (9) class C preference shares (the "Class C Shares");
 - nine (9) class D preference shares (the "Class D Shares");
 - nine (9) class E preference shares (the "Class E Shares");
 - nine (9) class F preference shares (the "Class F Shares");
 - nine (9) class G preference shares (the "Class G Shares");
 - nine (9) class H preference shares (the "Class H Shares"); and
 - nine (9) class I preference shares (the "Class I Shares").

The rights and obligations attached to the classes of shares shall be identical except to the extent expressly otherwise provided by these articles.

- 3.2 Shares of the company shall be in registered form only, notwithstanding that the company must issue each member, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that member holds.
- 3.3 No new shares of any given class shall be issued unless the shares have first been offered to the holders of existing shares of that class, and those members have a (non-negotiable) pre-emption right to subscribe for the offered shares in



proportion to their holdings of the shares of that class, at such price and on such terms as those shares are to be offered to others.

Art. 4. Redeemable shares, own shares.

- 4.1 Subject to and in accordance with Article 4.2 below and the Commercial Companies Act 1915, shares are liable to be repurchased (at, above or below accountable par) at the option of the company and the company may generally acquire its own shares and hold them in treasury.
- 4.2 Except in the case of acquisition for no consideration, shares may only be repurchased or acquired pursuant to a unanimous members' resolution at the recommendation of the management board. Where shares are to be repurchased or acquired for value, the management board shall draw up interim accounts and Article 18.2 shall apply mutatis mutandis.
- 4.3 Shares held in treasury and shares held by subsidiaries of the company are treated as though they are cancelled and all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended. The rights attached to repurchased shares shall likewise and immediately be suspended until the actual cancellation of such shares.

Art. 5. Register of members, transfer and transmission of shares.

- 5.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915.
- 5.2 Shares of any class may only be transferred, whether to a member or a non-member, simultaneously with a proportionate number of shares of each other class held by the transferring member. Subject to the foregoing, shares are freely transferable among members but shares cannot be transferred to non-members, unless the transfer has been approved by special resolution that is carried by one or more members representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.
- 5.3 Except for the purpose of exhibiting the rights of the parties to any transfer of shares towards each other, no transfer of shares is valid for any purpose whatsoever until entry of such transfer is duly made in the register of members of the company. For the avoidance of doubt, an entry in the register of members in respect of a transfer of shares shall be signed ne varietur by a manager, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.
- 5.4 If shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or merger or division of a member, the rights attached to such shares shall be suspended until the transmission has been approved by one or more members representing at least seventy-five percent (75%) of the other shares in the company. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs or a surviving spouse of a deceased member.
- 5.5 The shares are indivisible and where a share is held by more than one person, those persons shall be regarded as one member in relation to the company. They shall exercise their rights through a common representative and shall notify the company of the name of the common representative and any change thereto. Until the initial notification by the joint holders, the rights attached to such share shall be suspended.

Part 3. Management and decision-making process.

Art. 6. Managers.

- 6.1 The management of the company is the responsibility of one or more managers. If two or more managers are in office they shall together constitute a management board, which board may exercise all powers not reserved by law or these articles to the general meeting or any other body of the company. The general meeting can fix a minimum number of managers.
- 6.2 The management board shall consist of one or more managers A who may reside anywhere in the world and one or more managers B who must be residents of the Grand Duchy of Luxembourg. At least half of the managers must be Luxembourg residents.

For purposes of this Article 6.2, non-residents, employed or self-employed in the Grand Duchy, whose aggregate income is taxable in the Grand Duchy for at least fifty percent (50%), shall be considered Luxembourg residents.

- 6.3 Managers are appointed by the general meeting and may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as managers. The general meeting shall fix the managers' remuneration, if any.
- 6.4 If a seat is vacant on the management board and the total number of managers for the time being is less than the minimum number fixed by the general meeting, or if no manager A or manager B remains, the remaining manager or managers must call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

Art. 7. Decision-making by managers.

- 7.1 Any manager can call a meeting of the management board by giving notice of the meeting to the other managers.
- 7.2 Notice of a meeting must indicate:
- (a) its proposed date and time;
- (b) where it is to take place; and



- (c) if it is anticipated that managers participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.
- 7.3 Notice of a meeting must be given to each manager but need not be in writing. Notice of a meeting need not be given to managers who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.
- 7.4 The quorum for meetings of the management board may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than one manager A and one manager B and, unless otherwise fixed, it is one manager A and one manager B.
- 7.5 Managers participate in a meeting of the management board, or part of a meeting of the management board, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other managers any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether managers are participating in a meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.
- 7.6 Every decision put to the vote of the management board shall be decided by a majority of votes cast on the decision; provided the decision is carried by the affirmative vote of at least one manager A and one manager B. No one shall be entitled to a casting vote.
- 7.7 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 7.7 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.
- 7.8 The management board may adopt rules of procedure (consistent with the Commercial Companies Act 1915 and these articles) and may make any rule which it thinks fit about how such rules of procedure are to be recorded and communicated to managers.
- 7.9 For the avoidance of doubt, if the company has only one manager, such manager may take decisions without regard to any of the rules relating to board decision-making and Article 6.2 does not apply.

Art. 8. Conflict of interest.

- 8.1 Except where the management board's rules of procedure, if any, otherwise provide, a manager must disclose the nature and extent of any interest that he has in a transaction or a proposed transaction with the company.
- 8.2 The manager must make the disclosure to the other managers as well as to the company's members and request to have it entered in both the minutes of the meeting of the management board (or the equivalent) and the minutes of the ensuing general meeting of the company (or the equivalent).
- 8.3 A manager shall not be deemed to have a conflict of interest by reason only of also being a director, manager or officer, or a person acting in a similar capacity, of a group company that is a party to a transaction with the company.
- 8.4 A manager who discloses an interest in an actual or proposed transaction with the company is not to be counted as participating in the decisionmaking process for quorum or voting purposes. However, if a question arises at a board meeting as to the right of one or more managers to participate in the meeting (or part of the meeting) for quorum or voting purposes, the question is to be decided by a decision of the other manager or managers at that meeting whose ruling is to be final and conclusive.
- 8.5 No conflict of interest relieves the relevant manager from his duty or exonerates him from his responsibility and no such conflict invalidates anything which the manager has done before the conflict arose, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 10.

Art. 9. Managers' liability and indemnity.

- 9.1 Subject to and in accordance with article 192 of the Commercial Companies Act 1915, every manager is, with the other managers, liable for the decisions taken by the management board, unless he requested that his dissent be recorded in both the minutes of the meeting of the board (or the equivalent) and the minutes of the ensuing general meeting of the company (or the equivalent), save where otherwise provided by law.
- 9.2 To the extent permitted by law and subject to Article 9.1, no manager shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other manager or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.
- 9.3 Any manager or former manager of the company or a group company may be indemnified out of the company's assets against:
- (a) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or a group company; and
 - (b) any other liability incurred by that person as an officer of the company or a group company.



- 9.4 The management board may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any manager or former manager of the company or a group company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the company or any group company.
- 9.5 This Article 9 does not authorise any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Commercial Companies Act 1915 or by any other provision of law.

Part 4. Power to bind and reserve power.

Art. 10. Representation.

- 10.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company has only one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties and at law.
- 10.2 In addition, if in office, a manager A acting jointly with a manager B shall also be able to represent and bind the company and they shall have signing authority accordingly.

Art. 11. Board may delegate.

- 11.1 The management board may delegate the day-to-day management and any of the other powers which are conferred on it, including signing authority within the limits of the day-to-day management, to such person or persons, to such an extent, in relation to such matters or territories and on such terms and conditions, as it thinks fit.
- 11.2 If the board so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the board's powers by any person to whom they are delegated.
- 11.3 The board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Art. 12. Members' reserve power and reserved matters.

- 12.1 The members may, by ordinary resolution or shareholders agreement, direct the management board to take or refrain from taking specified action.
- 12.2 No such resolution or agreement relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution or agreement invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution or the coming into effect of the agreement, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 10.
- 12.3 A sale, exchange or other disposal of all or substantially all the property of the company, other than in the course of its liquidation, requires the approval of the general meeting but failure to obtain such approval does not invalidate a sale, exchange or disposal. The general meeting may authorise the sale, exchange or disposal and may fix or authorise the management board to fix any of the terms and conditions thereof.

Part. 5. Decision-making by members.

Art. 13. General meetings.

- 13.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice.
- 13.2 The management board may call extraordinary general meetings and must convene annual general meetings. Extraordinary general meetings may also be convened by any member of the company.
- 13.3 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least seven (7) calendar days, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given. A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.
 - 13.4 Notice of a general meeting must be sent to:
 - (a) every member and every manager;
 - (b) every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
 - (c) if in office, every internal auditor.
 - 13.5 Notice of a general meeting must state:
 - (a) the date, time and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that members will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the passcode to gain access; and
 - (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions to be voted on.
- 13.6 Except where these articles otherwise provide, a quorum of members is present at a general meeting, irrespective of the number of persons physically present at the meeting, if at least one person entitled to vote at the meeting is present or represented. The own shares of the company and shares the rights attached to which are suspended shall be excluded from the calculation of any quorum, votes cast and the share capital of the company (for the purpose of establishing the attendance rate).



- 13.7 Where the management board so permits, members may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling members to address the general meeting from a remote location). Members so participating shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate. If one or more members participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all members participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.
- 13.8 Each share entitles the holder thereof to one vote. Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by members representing more than half of the share capital. If this majority is not reached, an ensuing general meeting may be convened, by registered letter, and the resolution will then be passed by a simple majority of votes cast, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.
- 13.9 No objection can be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting at which the vote objected to is tendered and every vote not disallowed at such meeting is valid. Any such objection must be referred to the chair of the meeting, whose decision is final.
- 13.10 Members may adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the aggregate number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolutions, in hard copy form or otherwise, and shall cast his vote in writing. Article 13.8 above shall apply mutatis mutandis (even if some of the members have not yet been able to cast their vote).

Art. 14. Class vote.

- 14.1 The holders of shares of any given class are entitled to vote separately as a class in respect of any proposed resolution only if such class is affected by the decision in a manner different from the shares of another class.
- 14.2 Any such proposed resolution is adopted when the holders of each class entitled to vote separately thereon have approved the decision by ordinary resolution or special resolution, as the case may require.

Art. 15. Resolutions at general meetings.

- 15.1 Every member of the company shall have the right to request the management board to convene a general meeting and to submit a proposal for a resolution to the other members.
- 15.2 Any resolution to be proposed at a general meeting (and appearing in the notice of such meeting) may be amended by special resolution at such meeting.
 - 15.3 An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:
- (a) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which the resolution is to be proposed not less than forty-eight hours before the meeting is to take place (or such later time as the chair of the meeting may permit); and
- (b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chair of the meeting, materially alter the scope of the resolution.
 - 15.4 A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:
- (a) the chair of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and
- (b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.
- 15.5 If the chair of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chair's error does not invalidate the vote on that resolution.

Part. 6. Accounting and finance.

Art. 16. Accounting.

- 16.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.
- 16.2 Insofar as required by law, unless the annual accounts are audited by a chartered statutory auditor, the company shall have one or more internal auditors, appointed by the general meeting, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

Art. 17. Premium accounts, statutory reserve.

- 17.1 When the company issues shares at a premium, whether for cash or otherwise, it shall add to the share premium account the amount or value of the premiums.
- 17.2 When the company receives an equity contribution without allotment of securities in consideration thereof, from or at the direction of any member in respect of one or more of such member's shares ("voluntary premium"), it shall add to the appropriate premium account the amount of the contribution if it concerns a cash contribution or the agreed value of the contribution if it concerns a non-cash contribution. If the company acquires own shares for no consideration (or purchases them at their nominal value) and subsequently sells those shares to a third party (for a higher price), the sale (or part thereof) shall be deemed to be a contribution of voluntary premium by such third party to the company and the proceeds



of such sale (or the proceeds in excess of the nominal value of the shares sold) shall be added to the appropriate premium account in accordance with this Article 17.2.

- 17.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding repurchased shares and shares that are held in treasury, the company shall maintain separate premium accounts for each class and the holders of shares of a class are collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis, to the amounts standing to the credit of their premium accounts, unless the management board resolves otherwise in connection with a partial liquidation.
- 17.4 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

Art. 18. Dividends and other distributions.

- 18.1 Subject to Articles 17.4 and 18.3, the annual net profit is at the disposal of the general meeting but a final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended.
- 18.2 Subject to and in accordance with Article 18.3 and the Commercial Companies Act 1915, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the management board may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution.
- 18.3 Each share of the same class confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the company. In respect of any final dividend declared by the general meeting, the holders of preference shares are entitled to receive a preferred portion of such dividend in the following order of priority:
 - (a) the holders of Class A Shares: a portion equal to one percent (1%) of the nominal value of such shares;
 - (b) the holders of Class B Shares: a portion equal to two percent (2%) of the nominal value of such shares;
 - (c) the holders of Class C Shares: a portion equal to three percent (3%) of the nominal value of such shares;
 - (d) the holders of Class D Shares: a portion equal to four percent (4%) of the nominal value of such shares;
 - (e) the holders of Class E Shares: a portion equal to five percent (5%) of the nominal value of such shares;
 - (f) the holders of Class F Shares: a portion equal to six percent (6%) of the nominal value of such shares;
 - (g) the holders of Class G Shares: a portion equal to seven percent (7%) of the nominal value of such shares;
 - (h) the holders of Class H Shares: a portion equal to eight percent (8%) of the nominal value of such shares; and
 - (i) the holders of Class I Shares: a portion equal to nine percent (9%) of the nominal value of such shares.

The holders of ordinary shares shall be entitled to receive the remainder, if any.

18.4 In relation to any given distribution, the members may disapply Article 18.3 by a unanimous resolution; provided, however, that no member may be excluded or exonerated from sharing in the profits or losses of the company on a structural or permanent basis.

Art. 19. Partial liquidation.

19.1 The general meeting may decide to repurchase and immediately cancel an entire class of shares (a "partial liquidation") and, in such event, an amount not exceeding the aggregate of the equity available for distribution, the share capital represented by the class of shares being cancelled and a proportional part of the statutory reserve, as determined by the management board by reference to interim accounts prepared for the purpose, shall be payable to the holders of shares of the relevant class on a pro rata and pari passu basis. Article 18.2 shall apply mutatis mutandis.

For the avoidance of doubt, the repurchase price (RP) cannot exceed the amount of net profit of the current financial year plus any accumulated realised profits (NP) and any distributable reserves (including share premium, voluntary premium and other equity contributions) (DR), less any loss of the current financial year and any accumulated realised losses (L) and any undistributable reserves and sums to be transferred to reserve (UR), such that RP. (NP+DR) -(L+UR), increased by an amount equal to the reduction of the share capital of the company.

19.2 In case of a partial liquidation, classes of shares can only be repurchased and cancelled in reverse alphabetical order; first the Class I Shares, then the Class H Shares and so on and finally the ordinary shares.

Part. 7. Fundamental changes.

Art. 20. Amendment of articles.

- 20.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive and subject to the other provisions of this Article 20, the articles may be amended by special resolution.
 - 20.2 The articles may be amended to:
 - (a) change the legal form of the company;
 - (b) change the objects of the company;
 - (c) reduce or increase the share capital;
 - (d) create new classes of shares;
- (e) add, change or remove any rights, privileges, restrictions and conditions, including rights to accrued dividends, in respect of all or any of the shares, irrespective of class;



- (f) convert shares of any class into shares of other classes;
- (g) add, change or remove restrictions on the issue, transfer or ownership of shares; or
- (h) otherwise add, change or remove any provision of the articles.
- 20.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding repurchased shares and shares that are held in treasury, any amendment to the articles of the company which varies the rights attached to a class of shares (including any change to the procedure for varying the rights attached to a class of shares) shall require also the approval of the holders of each class of shares that is affected by the change. Approval is given by a special resolution passed separately by the holders of each class of shares concerned (and the requirements as to majority and attendance rate shall apply mutatis mutandis to such a special resolution as they apply in relation to a special members' resolution).
 - 20.4 No member can be obligated to increase his equity interest in the company.
 - 20.5 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the members.

Art. 21. Termination of the company.

- 21.1 The company may be dissolved pursuant to a special resolution.
- 21.2 Save where expressly otherwise provided in these articles, the company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

Finally, the person appearing, acting as stated above and, where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, declared:

- 1. Twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporators as follows:
 - a. Incorporator 1:
 - four thousand one hundred forty (4,140) ordinary shares, numbered 1 through 4,140;
 - three (3) class A preference shares, numbered A-1 through A-3;
 - three (3) class B preference shares, numbered B-1 through B-3;
 - three (3) class C preference shares, numbered C-1 through C-3;
 - three (3) class D preference shares, numbered D-1 through D-3;
 - three (3) class E preference shares, numbered E-1 through E-3;
 - three (3) class F preference shares, numbered F-1 through F-3;
 - three (3) class G preference shares, numbered G-1 through G-3;
 - three (3) class H preference shares, numbered H-1 through H-3; and
 - three (3) class I preference shares, numbered I-1 through I-3.

b. Incorporator 2:

- four thousand one hundred forty (4,140) ordinary shares, numbered 4,141 through 8,280;
- three (3) class A preference shares, numbered A-4 through A-6;
- three (3) class B preference shares, numbered B-4 through B-6;
- three (3) class C preference shares, numbered C-4 through C-6;
- three (3) class D preference shares, numbered D-4 through D-6;
- three (3) class E preference shares, numbered E-4 through E-6;
- three (3) class F preference shares, numbered F-4 through F-6;
- three (3) class G preference shares, numbered G-4 through G-6;
- three (3) class H preference shares, numbered H-4 through H-6; and
- three (3) class I preference shares, numbered I-4 through I-6.
- c. Incorporator 3:
- four thousand one hundred forty (4,140) ordinary shares, numbered 8,281 through 12,420;
- three (3) class A preference shares, numbered A-7 through A-9;
- three (3) class B preference shares, numbered B-7 through B-9;
- three (3) class C preference shares, numbered C-7 through C-9;
- three (3) class D preference shares, numbered D-7 through D-9;
- three (3) class E preference shares, numbered E-7 through E-9;
- three (3) class F preference shares, numbered F-7 through F-9;
- three (3) class G preference shares, numbered G-7 through G-9;
- three (3) class H preference shares, numbered H-7 through H-9; and
- three (3) class I preference shares, numbered I-7 through I-9.

The shares have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts. Payment was permitted in any currency and an amount of thirteen thousand pounds sterling (GBP 13,000.00) is at the company's disposal, evidence of



which is given to the company and the undersigned notary, it being understood that an amount of four hundred ninety-nine pounds sterling (GBP 499.00) shall be placed to the credit of the share premium account.

- 2. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on 31 December 2015.
- 3. The registered office of the company is located at E Building, Parc d'Activite Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach.
 - 4. The following person the first manager of the company, to hold office for an indefinite term:
- Duncan Smith, born on 21 November 1963 in Lewes, England, with professional address at E Building, Parc d'Activite Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Costs

The costs, expenses and fees or charges of whatever form, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1.300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies the English version prevails.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Echternach on the date first above stated. After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le huit avril par-devant moi, Maitre Henri BECK, notaire de résidence a Echternach, Grandduché de Luxembourg, ont comparu:

- John Gregory Featherstone, ne le 5 mai 1958 a Derby, Royaume Uni, résidant a 15 Broom Water, Teddington TW11 9QJ, Royaume Uni (le «Fondateur 1»);
- Steffen Hennig, ne le 2 décembre 1974 a Erlangen, Allemagne, residant a Hattsteinerstrasse 20, 61462 Konigstein Allemagne (le «Fondateur 2»); et
- Alberto Thomas, ne le 2 juillet 1971 a Savona, Italie, residant a 10A Marshalsea Road, SE1 1HL Londres, Royaume Uni (le «Fondateur 3» et ensemble avec le Fondateur 1 et le Fondateur 2, les «Fondateurs»).

Les parties comparantes sont ici représentées par Mme Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle a L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing prive.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement. Les comparantes ont déclaré et m'ont requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Les Fondateurs constituent par les présentes une société a responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

STATUTS

Partie 1 ère . Interprétation.

Art. 1 er . Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie le détenteur d'une ou plusieurs parts sociales et, a ce titre, un associe de la société;

«capitaux propres distribuables» signifie, a un moment donne, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportes et des réserves distribuables (y compris des primes d'émission et primes volontaires), moins les pertes reportées et le montant a transférer a la réserve légale sous réserve de et conformément a l'Article 17.4;

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«distribution» signifie tout transfert d'argent ou d'autres biens par la société a un associe en fonction des parts sociales qu'il détient, que ce soit sous forme de participation aux bénéfices ou de remboursement du capital, des primes d'émission ou des primes volontaires ou sous une autre forme, mais pour éviter tout malentendu a l'exclusion de tout remboursement des emprunts ou des autres avances et le paiement d'intérêts y relatifs;

«dividende de fin d'exercice» signifie un dividende fixe sur la base des bénéfices tels que mentionnes dans les comptes annuels de la société approuves par l'assemblée générale;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant désigne comme tel;

«gérant B» signifie un gérant désigne comme tel;

«liquidation partielle» a la signification donnée a l'Article 19.1;



«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«pacte d'associés» signifie toutes les conventions écrites désignées comme telles et conclues par tous les associes de la société soit entre eux, soit avec la société elle-même et/ou des tiers, telles que modifiées et mises a jour;

«part sociale» signifie une part dans le capital social de la société, quelle que soit sa catégorie;

«prime volontaire» a la signification donnée a l'Article 17.2;

«rachat» a propos des titres, s'entend notamment du remboursement et inversement et les verbes «racheter» et «rembourser» sont interprètes en conséquence;

«réserve légale» signifie la réserve a conserver sous réserve de et conformément a l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associes adoptée par des associes représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimes, sous réserve des et conformément aux Articles 13.8 et 13.10;

«résolution spéciale» signifie toute résolution des associes autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité en nombre des associes représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social; et

«société du groupe» a propos d'une entité juridique, s'entend notamment de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, ainsi que de toute filiale (directe ou indirecte) d'une telle société mère, avec ou sans personnalité juridique, et sauf si le contexte l'exige autrement le terme signifie une société du groupe de la société elle-même.

- 1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.
- 1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales a la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.
- 1.4 Peut être incorpore par renvoi dans les présents statuts tout document, y compris un pacte d'associés, quelle que soit sa provenance, soit dans sa version a une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises a jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.
- 1.5 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

Partie 2. Caractéristiques générales, Capital social et parts sociales.

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

- 2.1 La société est une société a responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.
 - 2.2 La dénomination de la société est:

Fideres Capital I GP, S.à r.l.

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'a l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte a cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation a la création, au développement, a la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou prive.

L'objet de la société comprend également l'exercice de la fonction d'associé commandite d'une ou plusieurs sociétés en commandite (luxembourgeoises).

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situe a la commune de Schutterange.

Art. 3. Capital social.

- 3.1 Le capital social de la société s'élève a douze mille cinq cent et une livres sterling (12.501,00 GBP) et se divise en des parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale d'un livre sterling (1,00 GBP) chacune de la manière suivante:
 - douze mille quatre cent vingt (12.420) parts ordinaires;
 - neuf (9) parts privilégiées de catégorie A (les «Parts de Catégorie A»);
 - neuf (9) parts privilégiées de catégorie B (les «Parts de Catégorie B»);



- neuf (9) parts privilégiées de catégorie C (les «Parts de Catégorie C»);
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie D (les «Parts de Catégorie D»);
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie E (les «Parts de Catégorie E»);
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie F (les «Parts de Catégorie F»);
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie G (les «Parts de Catégorie G»);
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie H (les «Parts de Catégorie H»); et
- dix (10) parts privilégiées de catégorie I (les «Parts de Catégorie I»).

Les droits et obligations attaches aux catégories de parts sociales sont identiques, sauf disposition contraire expresse des présents statuts.

- 3.2 Les parts sociales de la société ne sont que nominatives. Toutefois, la société doit délivrer a chaque associe, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associe détient.
- 3.3 Lors de toute nouvelle émission de parts sociales d'une catégorie donnée, les associes détenant des parts sociales existantes de cette catégorie ont, proportionnellement au nombre de celles-ci qu'ils détiennent, un droit de préférence (non négociable) a la souscription des nouvelles parts sociales de cette catégorie au prix et selon les modalités auxquels elles sont offertes aux tiers.

Art. 4. Parts rachetables, propres parts.

- 4.1 Sous réserve des et conformément aux dispositions de l'Article 4.2 ci-dessous et de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, les parts sociales sont susceptibles de rachat (par voie de remboursement au pair comptable ou au-dessus ou au-dessous du pair comptable) au gré de la société et, en règle générale, la société peut acquérir ses propres parts sociales et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues.
- 4.2 Sauf en cas d'acquisition a titre gratuit, les parts sociales ne peuvent être rachetées ou acquises que par une résolution unanime des associes sur recommandation du conseil de gérance. Lorsque les parts sociales seront rachetées ou acquises a titre onéreux, le conseil de gérance doit établir un état comptable et l'Article 18.2 est applicable par analogie.
- 4.3 Les parts sociales auto-détenues et parts sociales détenues par des filiales de la société sont traitées comme si elles étaient annulées et les droits attaches a celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus. Par ailleurs, tous les droits attaches aux parts sociales rachetées seront également et immédiatement suspendus jusqu'a l'annulation effective de ces parts.

Art. 5. Registre des associés, cession et transmission de parts sociales.

- 5.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.
- 5.2 Les parts sociales d'une catégorie peuvent être cédées, que ce soit a un associe ou a un non-associe, seulement en même temps que le nombre proportionnel de parts sociales de chaque autre catégorie détenues par l'associe cédant. Sous réserve de ce qui précède, les parts sociales sont librement cessibles entre les associes mais elles ne peuvent être cédées a des non associes qu'avec l'agrément des associes donne par une résolution spéciale qui est adoptée par un ou plusieurs associes représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social.
- 5.3 Nulle cession de parts sociales n'est valable a quelque fin que ce soit tant qu'elle n'a pas été dument inscrite sur le registre des associes de la société, sauf pour constater les droits réciproques des parties a une cession de parts sociales. Pour éviter tout malentendu, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre des associes est signée ne varietur par un gérant, et la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire ne sont tenus de signer cette inscription.
- 5.4 Si des parts sociales sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une fusion ou scission d'un associe, les droits attaches a ces parts seront suspendus jusqu'a ce que la transmission ait été agrée par un ou plusieurs associes représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des autres parts sociales de la société. Aucun agrément ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.
- 5.5 Les parts sociales sont indivisibles et lorsque plusieurs personnes détiennent une même part sociale, ces personnes sont considérées comme un associé unique au regard de la société. Elles exercent leurs droits par l'intermédiaire d'un représentant commun et notifient à la société le nom du représentant commun ainsi que toute modification de celui-ci. Les droits attachés à cette part seront suspendus tant que la notification initiale par les cotitulaires n'a pas eu lieu.

Partie 3. Administration et processus de décision.

Art. 6. Gérants.

- 6.1 L'administration de la société incombe à un ou plusieurs gérants. Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société. L'assemblée générale peut fixer un nombre minimal de gérants.
- 6.2 Le conseil de gérance est composé d'un ou plusieurs gérants A qui peuvent résider n'importe où dans le monde et un ou plusieurs gérants B qui doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg. Au moins la moitié des gérants doivent être des résidents luxembourgeois.



Sont assimilés à des résidents luxembourgeois, pour les besoins du présent Article 6.2, les non-résidents exerçant une activité professionnelle au Grand-Duché dont les revenus globaux sont imposables au Grand-Duché d'au moins cinquante pour cent (50 %).

- 6.3 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être gérant. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des gérants.
- 6.4 En cas de vacance d'un poste de gérant, si le nombre total de gérants alors en fonction est inférieur au nombre minimal fixé par l'assemblée générale, ou si aucun gérant A ou gérant B ne reste en fonction, le seul gérant ou les gérants restants doivent convoquer une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer des gérants supplémentaires.

Art. 7. Prise de décision par les gérants.

- 7.1 Tout gérant peut convoquer une réunion du conseil de gérance en en avisant les autres gérants.
- 7.2 Tout avis de convocation à une réunion doit indiquer:
- (a) le jour et l'heure proposés;
- (b) le lieu où elle doit avoir lieu; et
- (c) s'il est prévu que des gérants participant à la réunion ne se trouvent pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.
- 7.3 L'avis de convocation à une réunion doit être donné à chaque gérant sans être nécessairement écrit. L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux gérants qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.
- 7.4 Le quorum pour une réunion du conseil de gérance peut de temps en temps être fixé par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B et sauf décision contraire il est d'un gérant A et un gérant B
- 7.5 Les gérants participent à une réunion du conseil de gérance, ou à une partie d'une réunion du conseil de gérance, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.
- 7.6 Chaque décision soumise au vote du conseil de gérance sera prise à la majorité des votes exprimés, à la condition que celle-ci soit sanctionnée par le vote affirmatif d'au moins un gérant A et au moins un gérant B. Aucun n'aura de vote prépondérant.
- 7.7 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 7.7 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.
- 7.8 Le conseil de gérance peut adopter un règlement intérieur (en respectant la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts) et peut fixer toute règle qu'il juge appropriée sur la façon dont ce règlement doit être consigné et communiqué aux gérants.
- 7.9 Pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique peut prendre des décisions sans tenir compte des règles relatives à la prise de décision par un conseil et l'article 6.2 ne s'applique pas.

Art. 8. Conflit d'intérêts.

- 8.1 Sauf dispositions contraires d'un règlement intérieur éventuel du conseil de gérance, tout gérant doit faire connaître la nature et l'étendue de son intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société.
- 8.2 Le gérant fait connaître aux autres gérants ainsi qu'aux associés de la société et demande la consignation de cette divulgation au procès-verbal de la réunion du conseil de gérance (ou à ce qui en tient lieu) et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale de la société (ou à ce qui en tient lieu).
- 8.3 Un gérant n'est pas considéré ayant un conflit d'intérêts du seul fait qu'il est également administrateur, gérant ou dirigeant, ou une personne qui agit en cette qualité, d'une société du groupe qui est partie à une opération avec la société.
- 8.4 Un gérant qui fait connaître d'un intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société ne doit pas être compté comme participant au processus de décision aux fins du quorum et du vote. Cependant, si une question se pose lors d'une réunion du conseil concernant le droit d'un ou plusieurs gérants de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) aux fins du quorum et du vote, la question sera tranchée par une décision de l'autre ou des autres gérants lors de cette réunion dont l'appréciation est définitive et sans appel.
- 8.5 Aucun conflit d'intérêts ne dispense le gérant concerné de son fonction ni n'exonère le gérant de sa responsabilité et aucun conflit n'annule les actes accomplis par le gérant avant la survenue du conflit ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 10.



Art. 9. Responsabilité et indemnité des gérants.

- 9.1 Sous réserve de et conformément à l'article 192 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, tout gérant est responsable, avec ses cogérants, des décisions du conseil de gérance, à moins qu'il n'ait fait consigner sa dissidence au procès-verbal de la réunion du conseil (ou à ce qui en tient lieu) et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale de la société (ou à ce qui en tient lieu), sauf dispositions légales contraires.
- 9.2 Sauf dispositions légales contraires et sous réserve de l'Article 9.1, aucun gérant ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre gérant, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de ce gérant, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.
- 9.3 Un gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:
- (a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société du groupe; et
 - (b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que dirigeant de la société ou d'une société du groupe.
- 9.4 Les gérants peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la société ou toute société du groupe.
- 9.5 Le présent Article 9 n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

Partie 4. Pouvoir d'engager et pouvoir de réserve.

Art. 10. Représentation.

- 10.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.
- 10.2 Par ailleurs, dans la mesure où ils sont en fonction, un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent et engagent également la société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence.

Art. 11. Pouvoir de délégation du conseil.

- 11.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière et les autres pouvoirs qui lui sont conférés, y compris le pouvoir de signature en ce qui concerne la gestion journalière, à toute personne ou personnes, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions ou territoires et selon les conditions et modalités, qu'il juge appropriés.
- 11.2 Si le conseil le spécifie, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs du conseil par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.
- 11.3 Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les conditions et modalités. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

Art. 12. Pouvoir de réserve des associés et questions réservées.

- 12.1 Les associés peuvent, par voie de résolution ordinaire ou de pacte d'associés, enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.
- 12.2 Aucune résolution ni aucun pacte ne dispensent les gérants de leurs fonctions ni n'exonèrent les gérants de leur responsabilité et aucune résolution ni aucun pacte n'annulent les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ou la prise d'effet du pacte ni n'affectent le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 10.
- 12.3 Les ventes, échanges ou autres aliénations de la totalité ou la quasi-totalité des biens de la société, qui n'interviennent pas dans le cours de sa liquidation, sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale mais le défaut de cette approbation ne rendant pas nulles ces ventes, échanges ou aliénations. L'assemblée générale peut autoriser la vente, l'échange ou l'aliénation et en fixer les conditions et modalités, ou autoriser le conseil de gérance à le faire.

Partie 5. Prise de décision par les associés.

Art. 13. Assemblées générales.

- 13.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation.
- 13.2 Le conseil de gérance doit convoquer des assemblées générales annuelles et peut convoquer toute autre assemblée générale. Les assemblées générales extraordinaires peuvent également être convoquées par tout associé de la société.
- 13.3 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par avis d'au moins sept (7) jours civils, en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.
 - 13.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à:



- (a) tous les associés et tous les gérants;
- (b) tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote attaché à une ou plusieurs parts sociales est attribué; et
 - (c) dans la mesure où ils sont en fonction, tous les commissaires aux comptes.
 - 13.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:
 - (a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des associés participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
 - (c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées au vote.
- 13.6 Sauf dispositions statutaires contraires, le quorum nécessaire est atteint quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale, lorsqu'au moins une personne habile à voter à l'assemblée est présente ou représentée. Les propres parts sociales de la société et les parts sociales dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la société (aux fins de la détermination du taux de présence).
- 13.7 Lorsque le conseil de gérance le permet, les associés peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux associés de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence, les associés qui participent ainsi. Si un ou plusieurs associés participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les associés participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.
- 13.8 Un associé dispose d'un vote par part sociale. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, une seconde assemblée générale peut être convoquée, par lettre recommandée, et la résolution sera alors adoptée à la majorité simple des votes exprimés, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.
- 13.9 Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée à laquelle le vote contesté est présentée et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de cette assemblée est valable. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.
- 13.10 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre total d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte des résolutions, par écrit ou autrement, et exprimera ses votes par écrit. L'Article 13.8 ci-dessus est applicable par analogie (même si certains des associés n'ont pas encore été en mesure d'exprimer leur vote).

Art. 14. Vote par catégorie.

- 14.1 Les détenteurs de parts sociales d'une catégorie donnée ne sont fondés à voter séparément sur une résolution proposée que si la décision a un effet particulier sur cette catégorie.
- 14.2 L'adoption d'une telle résolution proposée est subordonnée à leur approbation par résolution ordinaire ou résolution spéciale, selon le cas, des associés de chaque catégorie fondés à voter séparément à cet effet.

Art. 15. Résolutions en assemblées générales.

- 15.1 Tout associé de la société a le droit de demander au conseil de gérance de convoquer une assemblée générale et de soumettre une proposition de résolution aux autres associés.
- 15.2 Toute résolution sur laquelle une assemblée générale doit se prononcer (et figurant dans la convocation) peut être modifiée par voie de résolution spéciale lors de cette assemblée.
- 15.3 Une résolution ordinaire sur laquelle une assemblée générale doit se prononcer peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:
- (a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter à l'assemblée générale qui doit se prononcer sur cette résolution, au moins quarante-huit heures avant que l'assemblée ait lieu (ou dans un intervalle plus court que le président de l'assemblée peut permettre); et
- (b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification matérielle de la portée de la résolution.
- 15.4 Une résolution spéciale sur laquelle une assemblée générale doit se prononcer peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:
- (a) le président de l'assemblée propose la modification lors de l'assemblée générale qui doit se prononcer sur cette résolution; et
- (b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou une autre erreur non substantielle dans la résolution.
- 15.5 Si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.



Partie 6. Comptabilité et finances.

Art. 16. Comptabilité.

- 16.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.
- 16.2 Dans la mesure où la loi le prescrit, à moins que les comptes annuels sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

Art. 17. Comptes de primes, réserve légale.

- 17.1 Lorsque la société émet des parts sociales en contrepartie d'apports en numéraire ou autrement et une prime d'émission est prévue, elle crédite au compte de primes d'émission le montant ou la valeur de la prime reçue.
- 17.2 Lorsque la société reçoit un apport en capitaux propres non rémunérés par des titres, d'un associé ou sur ordre de celui-ci quant à une ou plusieurs de ses parts sociales (une «prime volontaire»), elle crédite au compte de primes pertinent le montant de l'apport en numéraire ou la valeur convenue de tout apport autre qu'en numéraire reçu. Si la société acquiert des propres parts sociales à titre gratuit (ou les achète à leur valeur nominale) et les vend ultérieurement à un tiers (à un prix supérieur), la vente (ou une partie de celle-ci) est réputée comme apport de prime volontaire par ce tiers à la société et le produit de cette vente (ou l'excédent du produit sur la valeur nominale des parts sociales vendues) sera crédité au compte de primes pertinent conformément au présent Article 17.2.
- 17.3 S'il y a plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts rachetées ou auto-détenues, la société devra tenir des comptes de primes distincts pour chaque catégorie. Les détenteurs de parts d'une catégorie auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, aux soldes créditeurs de leurs comptes de primes, sauf si le conseil de gérance décide autrement dans le cadre d'une liquidation partielle.
- 17.4 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

Art. 18. Dividendes et autres distributions.

- 18.1 Sous réserve des Articles 17.4 et 18.3, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale mais un dividende de fin d'exercice ne doit pas être déclaré sauf si le conseil de gérance a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne peut pas dépasser le montant recommandé.
- 18.2 Sous réserve des et conformément aux dispositions de l'Article 18.3 et de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion.
- 18.3 Chaque part sociale d'une même catégorie confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la société. Quant à tout dividende de fin d'exercice déclaré par l'assemblée générale, les détenteurs de parts privilégiées ont le droit de recevoir une partie prioritaire de ce dividende dans l'ordre de priorité suivant:
- (a) les détenteurs de Parts de Catégorie A: une partie égale à un pour cent (1 %) de la valeur nominale de ces parts sociales:
- (b) les détenteurs de Parts de Catégorie B: une partie égale à deux pour cent (2 %) de la valeur nominale de ces parts sociales;
- (c) les détenteurs de Parts de Catégorie C: une partie égale à trois pour cent (3 %) de la valeur nominale de ces parts sociales;
- (d) les détenteurs de Parts de Catégorie D: une partie égale à quatre pour cent (4 %) de la valeur nominale de ces parts sociales;
- (e) les détenteurs de Parts de Catégorie E: une partie égale à cinq pour cent (5 %) de la valeur nominale de ces parts sociales;
- (f) les détenteurs de Parts de Catégorie F: une partie égale à six pour cent (6 %) de la valeur nominale de ces parts sociales;
- (g) les détenteurs de Parts de Catégorie G: une partie égale à sept pour cent (7 %) de la valeur nominale de ces parts sociales;
- (h) les détenteurs de Parts de Catégorie H: une partie égale à huit pour cent (8 %) de la valeur nominale de ces parts sociales; et
- (i) les détenteurs de Parts de Catégorie I: une partie égale à neuf pour cent (9 %) de la valeur nominale de ces parts sociales.

Les détenteurs des parts ordinaires recevront le solde restant éventuel.

18.4 Les associés peuvent déroger à l'Article 18.3 par rapport à une distribution donnée par résolution unanime, à condition toutefois qu'aucun associé ne peut être exclu ou exonéré, sur une base structurelle ou permanente, du partage des bénéfices ou des pertes de la société.



Art. 19. Liquidation partielle.

19.1 L'assemblée générale peut décider de racheter et d'annuler immédiatement l'intégralité d'une catégorie de parts sociales (une «liquidation partielle»). Dans ce cas, un montant déterminé par le conseil de gérance selon d'un état comptable préparé à cette occasion et ne dépassant pas le montant total des capitaux propres distribuables, de la partie du capital social représentée par la catégorie de parts sociales annulées et de la partie proportionnelle de la réserve légale, doit être versé aux détenteurs de parts sociales de la catégorie concernée au prorata et sur un pied d'égalité. L'Article 18.2 est applicable par analogie.

Pour éviter tout malentendu, le prix de rachat (PR) ne peut pas excéder le montant des bénéfices nets de l'exercice social en cours augmenté de tout bénéfice reporté (BN) et de toute réserve distribuable (y compris la prime d'émission, la prime volontaire et les autres apports en capitaux propres) (RD), moins les pertes de l'exercice en cours et les pertes reportées (P) et toute réserve indisponible et toute somme qui doit être incorporée dans une réserve (RI), tel que $PR \le (BN+RD)$ - (P+RI), augmenté d'un montant équivalent à la réduction du capital social de la société.

19.2 En cas de liquidation partielle, le rachat et l'annulation des catégories de parts sociales peut seulement être effectués dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique; premièrement les Parts de Catégorie I, ensuite les Parts de Catégorie H et ainsi de suite et finalement les parts ordinaires.

Partie 7. Modifications de structure.

Art. 20. Modification des statuts.

- 20.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives et sous réserve des autres dispositions du présent Article 20, les présents statuts peuvent être modifiés par résolution spéciale.
 - 20.2 Les statuts peuvent être modifiés afin:
 - (a) de changer la forme juridique de la société;
 - (b) de modifier l'objet social;
 - (c) de réduire ou d'augmenter le capital social;
 - (d) de créer de nouvelles catégories de parts sociales;
- (e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des parts sociales, quelle que soit la catégorie;
 - (f) de convertir des parts sociales d'une catégorie en parts sociales des autres catégories;
- (g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, à la cession ou au droit de propriété des parts sociales; et
 - (h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts.
- 20.3 Lorsqu'il existe plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts rachetées ou auto-détenues, toute modification des statuts de la société altérant les droits attachés à une catégorie de parts sociales (y compris tout changement apporté à la procédure de modification des droits attachés à une catégorie de parts sociales) nécessite également l'approbation des associés qui détiennent les parts sociales de chacune des catégories concernées par cette modification. L'approbation est donnée par résolution spéciale adoptée séparément par les associés de chacune des catégories de parts sociales visées (et les conditions de majorité et de taux de présence s'appliquent par analogie à une telle résolution spéciale comme elles s'appliquent aux résolutions spéciales des associés).
 - 20.4 Aucun associé ne peut être obligé d'augmenter sa participation dans la société.
 - 20.5 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des associés.

Art. 21. Différentes manières dont finit la société.

- 21.1 La société peut être dissoute par une résolution spéciale.
- 21.2 Sauf dispositions contraires expresses des présents statuts, la société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant et, le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, a déclaré:

- 1. Douze mille cinq cent et une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un livre sterling (1,00 GBP) chacune sont émises au pair et souscrites par les Fondateurs de la manière suivante:
 - a. Fondateur 1:
 - quatre mille cent quarante (4.140) parts ordinaires, numérotées de 1 à 4.140;
 - neuf (9) parts privilégiées de catégorie A, numérotées de A-1 à A-3;
 - neuf (9) parts privilégiées de catégorie B, numérotées de B-1 à B-3;
 - neuf (9) parts privilégiées de catégorie C, numérotées de C-1 à C-3;
 - neuf (9) parts privilégiées de catégorie D, numérotées de D-1 à D-3;
 - neuf (9) parts privilégiées de catégorie E, numérotées de E-1 à E-3;
 - neuf (9) parts privilégiées de catégorie F, numérotées de F-1 à F-3;



- neuf (9) parts privilégiées de catégorie G, numérotées de G-1 à G-3;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie H, numérotées de H-1 à H-3; et
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie I, numérotées de I-1 à I-3.

b. Fondateur 2:

- quatre mille cent quarante (4.140) parts ordinaires, numérotées de 4.141 à 8.280;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie A, numérotées de A-4 à A-6;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie B, numérotées de B-4 à B-6;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie C, numérotées de C-4 à C-6;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie D, numérotées de D-4 à D-6;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie E, numérotées de E-4 à E-6;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie F, numérotées de F-4 à F-6;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie G, numérotées de G-4 à G-6;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie H, numérotées de H-4 à H-6; et
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie I, numérotées de I-4 à I-6.
- c. Fondateur 3:
- quatre mille cent quarante (4.140) parts ordinaires, numérotées de 8.281 à 12.420;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie A, numérotées de A-7 à A-9;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie B, numérotées de B-7 à B-9;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie C, numérotées de C-7 à C-9;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie D, numérotées de D-7 à D-9;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie E, numérotées de E-7 à E-9;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie F, numérotées de F-7 à F-9;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie G, numérotées de G-7 à G-9;
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie H, numérotées de H-7 à H-9; et
- neuf (9) parts privilégiées de catégorie I, numérotées de I-7 à I-9.

Les parts sociales ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société. Le paiement a été permis en n'importe quelle devise et le montant de treize mille livres sterling (13.000,00 GBP) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé à la société et au notaire soussigné, étant entendu qu'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (499,00 GBP) sera affecté au compte de prime d'émission.

- 2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.
- 3. Le siège social de la société est établi au E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach.
 - 4. La personne suivante est le premier gérant de la société, pour un temps sans limitation de durée:
- Duncan Smith, né le 21 Novembre 1963 à Lewes, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach.

Frais

Le montant approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach à la date qu'en tête des présentes. Après lecture du présent acte à voix haute, le notaire a signé avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 mai 2015. Relation: GAC/2015/4097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015073147/938.

(150083668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.



Noble Holding S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 8.006.851.180,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2015.

Pour Noble Holding S.C.S.

Signature

Référence de publication: 2015073359/12.

(150083352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

G Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 62.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.442.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of March;

Before us, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Beta PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;
- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Delta PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;
- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Epsilon PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;
- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Zeta PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;
- Agate LP, a limited partnership, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands, duly represented by Agate GP Limited, its general partner;
 - Mr. John Van Wyk, residing at Bluemoon, The Asters, Devenish Road, Sunningdale, SL5 9GJ, United Kingdom;
 - Mr. Peter Schmid, residing at 9 Sudbrook Gardens, Petersham, TW10 7DD, United Kingdom;
 - Mr. Knut Torbjorn Caesar, residing at Riverdale, 23 Burstead Close, Cobham, Surrey, KT11 2NL, United Kingdom;
- Mr. Christopher James Mckenzie Coles, residing at Chalcot Coach House, Short Street, Chapmanslade, Westbury, Wilts, BA13 4AA, United Kingdom;
 - Mr. Neil Brown, residing at 28 Edbrooke Road, London, W9 2DG, United Kingdom;
 - Mr. James Murray Grant, residing at Ardaraich House, Forge Hill, Pluckley, Kent, TN27 0SJ, United Kingdom;
- Mr. Alistair Angus Mackintosh, residing at Dippenhall House, Dippenhall, Farnham, Surrey, GU10 5EB, United Kingdom;
 - Mr. David Ross Standen Morley, residing at 19 Onslow Road, Richmond, Surrey, TW10 6QH, United Kingdom;
- Mr. Paul William Owers, residing at The Bramblings, The Green, Horsted Keynes, West Sussex, RH17 7AW, United Kingdom;
 - Mr. Mark William Lane Richards, residing at 133 Turney Road, Dulwich Village, London, SE21 7JB, United Kingdom;
 - Mr. Michael Andrew Simon Till, residing at 2695 Avenida Libertador, 12 th floor, Buenos Aires, 1425, Argentina;
 - Mr. Richard Henry Phillips, residing at 40 Greenhill, Blackwell, Bromsgrove, B60 1BL, United Kingdom;
 - Mr. Stuart David Michael Grylls, residing at 3A Cambridge Park, Twickenham, TW1 2PF, United Kingdom;
 - Mrs. Natalie Catherine Kolbe, residing at 9 Gayre Drive, Sandown 2031, Johannesburg, South Africa;



- Benview Limited, a BVI business company, incorporated under the laws of British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under No 1388208, having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
 - Mrs. Adiba Ighodaro, residing at 16 Lindsay Square, London, SWIV 3SB, United Kingdom;
- Intropica Limited, a company incorporated in England and Wales, registered with the registration number No 07845691, having its registered office at 2 More London Riverside, London, SE1 2JT, United Kingdom.
 - Mrs. Amanda Jean-Baptiste, residing at Flat 5, 59 Onslow Gardens, London, SW7 3QF, United Kingdom;
 - Mr. Louis Deppe, residing at 754 St Cloud Street, Kyalami Estates, 1684, South Africa;
 - Mrs. Lucy Heintz, residing at Pond House Farm, Hamsterley, County Durham, DL13 3QF, United Kingdom.

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of proxies given under private seal,

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of G Ebco S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 178442 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 June 2013, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 24, 2013, and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 12, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 599 dated March 6, 2014 (page 28743) (the "Articles").

The Extraordinary General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to the shareholders by registered mail on Friday March 13, 2015;

As it appears from the proxies annexed to the present deed:

- 100,000 A1 shares,
- 100,000 A2 shares,
- 100,000 A3 shares,
- 100,000 A4 shares,
- 1,100,000 B1 shares,
- 1,100,000 B2 shares,
- 1,100,000 B3 shares,
- 1,100,000 B4 shares and
- 200,000 C shares,

are duly represented at the present meeting out of the:

- 100,000 A1 shares,
- 100,000 A2 shares,
- 100,000 A3 shares,
- 100,000 A4 shares,
- 1,150,000 B1 shares,
- 1,150,000 B2 shares,
- 1,150,000 B3 shares,
- 1,150,000 B4 shares and
- 200,000 C shares,

The meeting is consequently regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

The Shareholders and the New Shareholders as defined in the First Resolution (as the case may be), acting in their capacity of shareholders of the Company, hereby pass the following written resolutions in accordance with the following agenda:

Agenda

- 1. Increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand US Dollars (USD 10,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty-two thousand US Dollars (USD 52,000.-) to sixty two thousand US Dollars (USD 62,000.-) by the issue of:
 - 200,000 class B1 shares;
 - 200,000 class B2 shares;
 - 200,000 class B3 shares;
 - 200,000 class B4 shares;



- 50,000 class A1 shares;
- 50.000 class A2 shares:
- 50,000 class A3 shares;
- 50,000 class A4 shares;

with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the articles of the Company as amended by the following resolutions (the "New Shares") and entirely paid up by way of contribution in cash made by the new shareholders and the existing shareholders increasing their shares;

- 2. Subscription of the New Shares by:
- Ms Lucy Heintz, residing at Pond House Farm, Hamsterley, County Durham, DL13 3QF, United Kingdom, and payment by contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company as follows: 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares;
- Ms Amanda Jean-Baptiste, residing at Flat 5, 59 Onslow Gardens, London, SW7 3QF, United Kingdom, and payment by contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Companyas follows: 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares;
- Mr. Louis Deppe, residing at 754 St Cloud Street, Kyalami Estates, 1684, South Africa, and payment by contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company as follows: 50,000 class A1 shares, 50,000 class A2 shares, 50,000 class A3 shares and 50,000 class A4 shares;
- Agate LP, a limited partnership, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands, duly represented by Agate GP, acting in his capacity of general partner, and payment by contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company as follows: 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares.; and a share premium of 2,000.- US Dollars.
- Spur PCC, a private protected cell company, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands, registered with the Companies Registry of Jersey under number 109683, acting on behalf of Spur Zeta PC and payment by contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company as follows: 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares;
 - 3. Amendment of article 5 of the Articles;
 - 4. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand US Dollars (USD 10,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty-two thousand US Dollars (USD 52,000.-) to sixty two thousand US Dollars (USD 62,000.-) by the issue of:

- 200,000 class B1 shares;
- 200,000 class B2 shares;
- 200,000 class B3 shares;
- 200,000 class B4 shares;
- 50,000 class A1 shares;
- 50,000 class A2 shares;
- 50,000 class A3 shares;
- 50,000 class A4 shares;

with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions (the "New Shares") and entirely paid up for ten thousand US Dollars (USD 10,000.-) by way of contribution in cash made by the New shareholders.

Subscription and Payment

- Lucy Heintz, residing at Pond House Farm, Hamsterley, County Durham, DL13 3QF, United Kingdom, here represented by Régis Galiotto by virtue of a proxy given under private seal annexed to the present deed, declares to subscribe for 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares, fully paid up by a contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company;

Proof of the contribution has been given to the notary through a blocking certificate which shows that the New Shareholder of the Company has made a cash payment at a total amount of at least two thousand US Dollars (USD 2,000.-) which is equal to the value of the New Shares.

- Ms Amanda Jean-Baptiste, residing at Flat 5, 59 Onslow Gardens, London, SW7 3QF, United Kingdom, here represented by Régis Galiotto by virtue of a proxy given under private seal annexed to the present deed, declares to subscribe for 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares, fully paid up by a contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company;



Proof of the contribution has been given to the notary through a blocking certificate which shows that the New Shareholder of the Company has made a cash payment at a total amount of at least two thousand US Dollars (USD 2,000.-) which is equal to the value of the New Shares.

- Mr. Louis Deppe, residing at 754 St Cloud Street, Kyalami Estates, 1684, South Africa, here represented by Régis Galiotto by virtue of a proxy given under private seal annexed to the present deed, declares to subscribe for 50,000 class A1 shares, 50,000 class A2 shares, 50,000 class A3 shares and 50,000 class A4 shares, fully paid up by a contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company;

Proof of the contribution has been given to the notary through a blocking certificate which shows that the New Shareholder of the Company has made a cash payment at a total amount of at least two thousand US Dollars (USD 2,000.-) which is equal to the value of the New Shares.

- Agate LP, a limited partnership, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands, duly represented by Agate GP, acting in his capacity of general partner, here represented by Régis Galiotto by virtue of a proxy given under private seal annexed to the present deed, declares to subscribe for 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares, fully paid up by a contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company and a share premium of 2,000.- US Dollars allocated to the share premium account of the Company.

Proof of the contribution has been given to the notary through a blocking certificate which shows that the New Shareholder of the Company has made a cash payment at a total amount of at least four thousand US Dollars (USD 4,000.-) which is equal to the value of the New Shares plus the share premium.

- Spur PCC, a private protected cell company, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands, registered with the Companies Registry of Jersey under number 109683, acting on behalf of Spur Zeta PC, here represented by Régis Galiotto by virtue of a proxy given under private seal annexed to the present deed, declares to subscribe for 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares, fully paid up by a contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company;

Proof of the contribution has been given to the notary through a blocking certificate which shows that the New Shareholder of the Company has made a cash payment at a total amount of at least two thousand US Dollars (USD 2,000.-) which is equal to the value of the New Shares.

The persons subscribing for the New Shares as described in this resolution are referred to in this document as the "New Shareholders".

Second resolution

The Shareholders and the New Shareholders resolve to amend the first paragraph of the article 5 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Share Capital.

- "5.1. The issued capital of the Company is USD 62,000 divided into:
- 150,000 class A1 shares (the "A1 Shares"),
- 150,000 class A2 shares (the "A2 Shares"),
- 150,000 class A3 shares (the "A3 Shares"),
- 150,000 class A4 shares (the "A4 Shares"),
- 1,350,000 class B1 shares (the "B1 Shares"),
- 1,350,000 class B2 shares (the "B2 Shares"), $\,$
- 1,350,000 class B3 shares (the "B3 Shares"),
- 1,350,000 class B4 shares (the "B4 Shares"), and
- 200,000 class C shares (the "C Shares"),

each having a par value of USD 0.01 and the rights and obligations set out in these Articles.

- 5.2. In the event of a Non-Liquidation Distribution in respect of Shares of a Numerical Class
- 5.2.1. The Distribution will be made on both A Shares and B Shares of that Numerical Class,
- 5.2.2. The Distribution in respect of the A Shares of that Numerical Class will be made by means of a Dividend,
- 5.2.3. The Distribution in respect of the B Shares of that Numerical Class will be made by means of a Share Redemption (unless otherwise agreed by a resolution of the Board of Managers and a resolution passed by a general meeting of Shareholders),
- 5.2.4. For the purposes of calculating the respective entitlements of the A Shares and B Shares of that Numerical Class to the Distribution, each B Share shall represent the Relevant Proportion of each A Share where the Relevant Proportion shall:
 - (a) equal 1, before any Redemptions are made in respect of the B Shares of that Numerical Class,



- (b) following a Redemption in respect of the B Shares of that Numerical Class, be a proportion the numerator of which is 1,350,000 less the number of B Shares of that Numerical Class which have been converted to Class C shares (if any) and the denominator of which is the total number of B Shares of that Numerical Class following (i) that (and any previous) Redemptions and (ii) any conversions of B Shares of that Numerical Class to Class C Shares.
 - 5.3. In the event of a Liquidation Payment in respect of Shares of a Numerical Class
 - 5.3.1. The Distribution will be made on both A Shares and B Shares of that Numerical Class,
- 5.3.2. For the purposes of calculating the respective entitlements of the A Shares and B Shares of that Numerical Class to the Distribution, each B Share shall represent the Relevant Proportion of each A Share where the Relevant Proportion shall
 - (a) equal 1, before any Share Redemptions are made in respect of the B Shares of that Numerical Class,
- (b) following a Share Redemption in respect of the B Shares of that Numerical Class, be a proportion the numerator of which is 1,350,000 and the denominator of which is the total number of B Shares of that Numerical Class following that (and any previous) Share Redemptions.
- 5.4. The total amount of a Non-Liquidation Distribution and, in the case of a Share Redemption, the number of Shares to be the subject of the Share Redemption, shall be determined by resolution of the Board of Managers and shall be subject to the approval by a general meeting of Shareholders and to the provisions of the Shareholders Agreement and shall, in any event, not exceed the amount permitted by Luxembourg Law In the event of fractions in any figures to be determined for the purposes of these Articles, the Board of Managers may increase or decrease the relevant figure to a complete number as the Board of Managers thinks fit For the avoidance of doubt, a Non-Liquidation Distribution may be in respect of some only of the Numerical Classes of Shares and not in respect of others and the amounts payable on the different Numerical Classes of Shares may vary.
- 5.5. On a Liquidation Payment, the holders of the Class C Shares (if any are in issue at the time) shall be entitled to a priority return over the holders of the other Classes of Shares equal to the par value of each Class C Share plus an amount equal to 10% of the par value of each Class C Share, once the holders of the Class A Shares and the Class B Shares have received as a Liquidation Payment amounts equal to the par value of their Class A Shares and Class B Shares The Class C Shares shall not carry any entitlement to participate in Non-Liquidation Distributions.
- 5.6. The apportionment of Liquidation Payments as between the various Numerical Classes of Shares will be made in accordance with a Shareholders Agreement.
- 5.7. In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Share or class of Shares or reserve allocated to any Share or class of Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any Share or class of Shares or any amount of reserve allocated to any Share or class of Shares, shall be reserved and repaid to the holder of such Share or class of Shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve.
 - 5.8. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking
 - 5.9. The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars;

Par-devant Nous, le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Beta PC;
- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Delta PC;
- Spur PCC une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Epsilon PC;



- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Zeta PC;
- Agate LP, un limited partnership établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Agate GP Limited, son general partner;
 - Mr. John Van Wyk, demeurant à Bluemoon, The Asters, Devenish Road, Sunningdale, SL5 9GJ, Royaume Uni;
 - Mr. Peter Schmid, demeurant au 9 Sudbrook Gardens, Petersham, TW10 7DD, United Kingdom;
 - M. Knut Torbjorn Caesar, demeurant à Riverdale, 23 Burstead Close, Cobham, Surrey, KT11 2NL, Royaume-Uni;
- M. Christophe James Mckenzie Coles, demeurant au Chalcot Coach House, Short Street, Chapmanslade, Westbury, Wilts, BA13 4AA, Royaume-Uni;
 - Mr. Neil Brown, demeurant au 28 Edbrooke Road, Londres, W9 2DG, Royaume-Uni;
 - M. James Murray Grant, demeurant à Ardaraich House, Forge Hill, Pluckley, Kent, TN27 0SJ, Royaume-Uni;
- M. Alistair Angus Mackintoch, demeurant à Dippenhall House, Dippenhall, Farnham, Surrey, GU10 5EB, Royaume-Uni;
 - M. David Ross Standen Morley, demeurant au 19 Onslow Road, Richmond, Surrey, TW10 6QH, Royaume-Uni;
- M. Paul William Owers, demeurant à The Bramblings, The Green, Horsted Keynes, West Sussex, RH17 7AW, Royaume-Uni;
- M. Mark William Lane Richards, demeurant au 133 Turney Road, Dulwich Village, Londres, SE21 7JB, Royaume-Uni;
 - M. Michael Andrew Simon Till, demeurant au 2695 Avenida Libertador, 12 th floor, Buenos Aires, 1425, Argentine;
 - M. Richard Henry Phillips, demeurant à 40 Greenhill, Blackwell, Bromsgrove, B60 1BL, Royaume-Uni;
 - M. Stuart David Michael Grylls, demeurant au 3A Cambridge Park, Twickenham, TW1 2PF, Royaume-Uni;
 - Mme Natalie Catherine Kolbe, demeurant à 9 Gayre Drive, Sandown 2031, Johannesburg, Afrique du Sud;
- Benview Limited, une BVI business company constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1388208, et ayant son siège social au Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;
 - Mme. Adiba Ighodaro, demeurant au 16 Lindsay Square, Londres, SWIV 3SB, Royaume-Uni; et
- Intropica Limited, établie selon les lois de l'Angleterre et des Pays de Galles, enregistrée sous le numéro 07845691, ayant son siège social au 2 More London Riverside, Londres, SE1 2JT, Royaume-Uni.
 - Mrs. Amanda Jean-Baptiste, demeurant à l'appartement 5, 59 Onslow Gardens, London, SW7 3QF, Royaume-Uni;
 - Mr. Louis Deppe, demeurant au 754 St Cloud Street, Kyalami Estates, 1684, Afrique du Sud;
 - Mrs. Lucy Heintz, demeurant à Pond House Farm, Hamsterley, County Durham, DL13 3QF, Royaume-Uni.

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire, resterons annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants sont les associés (les "Associés") de G Ebco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178442 (la "Société") et, constituée suivant l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 août 2013, et modifiés pour la dernière fois suivant l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2013, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 mars 2014, sous le numéro 599 (page 28743) (les "Statuts").

L'assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et envoyés aux actionnaires par courrier recommandé le vendredi 13 Mars 2015;

Il ressort des procurations annexées au présent acte que:

- 100,000 parts sociales de classe A1,
- 100,000 parts sociales de classe A2,
- 100,000 parts sociales de classe A3,
- 100,000 parts sociales de classe A4,
- 1,100,000 parts sociales de classe B1,
- 1,100,000 parts sociales de classe B2,
- 1,100,000 parts sociales de classe B3,
- 1,100,000 parts sociales de classe B4 and
- 200,000 parts sociales de classe C,



Sont dûment représentées à l'assemblée sur les:

- 100,000 parts sociales de classe A1,
- 100,000 parts sociales de classe A2,
- 100,000 parts sociales de classe A3,
- 100,000 parts sociales de classe A4,
- 1,150,000 parts sociales de classe B1,
- 1,150,000 parts sociales de classe B2,
- 1,150,000 parts sociales de classe B3,
- 1,150,000 parts sociales de classe B4 and
- 200,000 parts sociales de classe C,

Par conséquent, l'assemblée est valablement constituée et peut donc délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Les Associés et le Nouvel Associé tels que définis dans la première Résolution (selon le cas), agissant en leur capacité d'associés de la Société, adoptent par la présente les résolutions écrites suivantes, conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille Dollars US (10,000.- USD) afin de porter son montant actuel de cinquante-deux mille Dollars US (52,000.- USD) à soixante-deux mille Dollars US (62,000.- USD) par l'émission de:
 - 200,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
 - 200,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
 - 200,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
 - 200,000 Parts Sociales de Catégorie B4;
 - 50,000 Parts Sociales de Catégorie A1;
 - 50,000 Parts Sociales de Catégorie A2;
 - 50,000 Parts Sociales de Catégorie A3;
 - 50,000 Parts Sociales de Catégorie A4;

d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous (les "Nouvelles Parts Sociales") et entièrement libérées pour dix mille Dollars US (10,000.- USD) au moyen d'un apport en numéraire fait par les Nouveaux Associés;

- 2. Souscription des Nouvelles Parts Sociales par:
- Mrs Lucy Heintz, demeurant a Pond House Farm, Hamsterley, County Durham, DL13 3QF, Royaume-Uni et libération au moyen d'un apport en numéraire, pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;
- Mr Louis Deppe, demeurant a 754 St Cloud Street, Kyalami Estates, 1684, Afrique du Sud et libération au moyen d'un apport en numéraire, pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;
- Mrs Amanda Jean-Baptiste, demeurant à l'appartement 5, 59 Onslow Gardens, London, SW7 3QF, Royaume-Uni et libération au moyen d'un apport en numéraire, pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;
- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Zeta PC et libération au moyen d'un apport en numéraire, pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;
- Agate LP, un limited partnership établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Agate GP Limited, son general partner et libération au moyen d'un apport en numéraire, pour un montant total de 4,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société pour 2,000.- US Dollars au compte de prime d'émission pour 2,000.- US Dollars.
 - 3. Modification de l'article 5 des Statuts;
 - 4. Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille Dollars US (10,000.- USD) afin de porter son montant actuel de cinquante-deux mille Dollars US (52,000.- USD) à soixante-deux mille Dollars US (62,000.- USD) par l'émission de:

- 200,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
- 200,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
- 200,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
- 200,000 Parts Sociales de Catégorie B4;



- 50,000 Parts Sociales de Catégorie A1;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie A2;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie A3;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie A4;

d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous (les "Nouvelles Parts Sociales") et entièrement libérées pour dix mille Dollars US (10,000.- USD) au moyen d'un apport en numéraire fait par le Nouvel Associé;

Souscription et Libération

Mrs Lucy Heintz, demeurant a Pond House Farm, Hamsterley, County Durham, DL13 3QF, Royaume-Uni, ici représenté par Régis Galiotto en vertu d'une procuration donnée sous seing privé annexée au présent acte, déclare souscrire à 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4, entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

La preuve de l'apport a été fournie au notaire par le bais d'un certificat de blocage qui montre que le Nouvel Associé de la Société a effectué un apport s'élevant à un montant total d'au moins deux mille Dollars US (2,000.- USD) qui correspond à la valeur des Nouvelles Parts Sociales.

Mr Louis Deppe, demeurant a 754 St Cloud Street, Kyalami Estates, 1684, Afrique du Sud, ici représenté par Régis Galiotto en vertu d'une procuration donnée sous seing privé annexée au présent acte, déclare souscrire à 50,000 Parts Sociales de Catégorie A1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie A3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie A4, entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

La preuve de l'apport a été fournie au notaire par le bais d'un certificat de blocage qui montre que le Nouvel Associé de la Société a effectué un apport s'élevant à un montant total d'au moins deux mille Dollars US (2,000.- USD) qui correspond à la valeur des Nouvelles Parts Sociales.

Mrs Amanda Jean-Baptiste, demeurant à l'appartement 5, 59 Onslow Gardens, London, SW7 3QF, Royaume-Uni, ici représenté par Régis Galiotto en vertu d'une procuration donnée sous seing privé annexée au présent acte, déclare souscrire à 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4, entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de 2,000. Dollars US alloué au capital social de la Société;

La preuve de l'apport a été fournie au notaire par le bais d'un certificat de blocage qui montre que le Nouvel Associé de la Société a effectué un apport s'élevant à un montant total d'au moins deux mille Dollars US (2,000.- USD) qui correspond à la valeur des Nouvelles Parts Sociales plus la prime d'émission.

Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Zeta PC, ici représenté par Régis Galiotto en vertu d'une procuration donnée sous seing privé annexée au présent acte, déclare souscrire à 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4, entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

La preuve de l'apport a été fournie au notaire par le bais d'un certificat de blocage qui montre que le Nouvel Associé de la Société a effectué un apport s'élevant à un montant total d'au moins deux mille Dollars US (2,000.- USD) qui correspond à la valeur des Nouvelles Parts Sociales.

Agate LP, un limited partnership établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Agate GP Limited, son general partner, ici représenté par Régis Galiotto en vertu d'une procuration donnée sous seing privé annexée au présent acte, déclare souscrire à 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4, entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de 4,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société pour 2,000.- US Dollars et au compte de prime d'émission pour 2,000.- US Dollars.

La preuve de l'apport a été fournie au notaire par le bais d'un certificat de blocage qui montre que le Nouvel Associé de la Société a effectué un apport s'élevant à un montant total d'au moins deux mille Dollars US (4,000.- USD) qui correspond à la valeur des Nouvelles Parts Sociales.

Les personnes souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales telles que définies dans cette résolution sont désignées dans le présent document comme les "Nouveaux Associés".

Deuxième résolution

Les Associés et les Nouveaux Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:



Art. 5. Capital Social.

- "5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à 62,000 Dollars US représenté par:
- 150,000 parts sociales A1 (les "Parts Sociales A 1");
- 150,000 parts sociales A2 (les "Parts Sociales A 2"),
- 150,000 parts sociales A3 (les "Parts Sociales A 3"),
- 150,000 parts sociales A4 (les "Parts Sociales A 4"),
- 1,350,000 parts sociales B1 (les "Parts Sociales B 1"),
- 1,350,000 parts sociales B2 (les "Parts Sociales B 2"),
- 1,350,000 parts sociales B3 (les "Parts Sociales B 3"),
- 1,350,000 parts sociales B4 (les "Parts Sociales B 4"), et
- 200,000 parts sociales C (les "Parts Sociales C"),

chacune ayant une valeur nominale de 0.01 Dollars US et ayant les droits et obligations tels que définis dans les présents Statuts.

- 5.2. En cas de Distribution Hors-Liquidation concernant les Parts Sociales d'une Catégorie Numérique:
- 5.2.1. La Distribution se fera à la fois sur les Parts Sociales A et les Part Sociales B de cette Catégorie Numérique;
- 5.2.2. La Distribution relative aux Parts Sociales A d'une telle Catégorie Numérique se fera par le biais d'un Dividende;
- 5.2.3. La Distribution relative aux Parts Sociales B d'une telle Catégorie Numérique se fera par le biais d'un Rachat de Parts Sociales (sauf en présence d'un accord contraire passé par une résolution du Conseil de Gérance et par une résolution de l'assemblée générale des Associés)
- 5.2.4. Pour les besoins du calcul des droits respectifs des Parts Sociales A et des Parts Sociales B d'une telle Catégorie Numérique à la Distribution, toute Part Sociale B représentera la Proportion Pertinente de toute Part Sociale A, où la Proportion Pertinente sera:
- (a) égale à 1, avant qu'un quelconque Rachat soit effectué en rapport avec les Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique;
- (b) suite à un Rachat des Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique, une proportion dont le numérateur est 1.350.000 moins le nombre de Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique qui ont été converties en Parts Sociales C et dont le dénominateur correspond au nombre total de Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique suite à (i) tout (et aux précédents) Rachats et (ii) toute conversion de Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique en Parts Sociales C.
 - 5.3. En cas de Paiement de Liquidation concernant les Parts Sociales d'une Catégorie Numérique:
- 5.3.1. La Distribution sera effectuée à la fois sur les Parts Sociales A et les Parts Sociales B de la même Catégorie Numérique;
- 5.3.2. Pour les besoins du calcul des droits respectifs des Parts Sociales A et des Parts Sociales B d'une telle Catégorie Numérique à la Distribution, toute Part Sociale B représentera la Proportion Pertinente de toute Part Sociale A, où la Proportion Pertinente sera:
- (a) égale à 1, avant qu'un quelconque Rachat soit effectué en rapport avec les Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique;
- (b) suite à un Rachat des Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique, une proportion dont le numérateur est 1.350.000 et dont le dénominateur correspond au nombre total de Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique suite à ce (et aux précédents) Rachats.
- 5.4. Le montant total d'une Distribution Hors-Liquidation et, en cas d'un Rachat de Parts Sociales, le nombre de Parts Sociales qui sera soumis au Rachat de Parts Sociales, sera fixé par résolution du Conseil de Gérance et sera soumis à l'accord de l'assemblée générale des Associés et aux dispositions du Pacte d'Associés et ne devra, en aucun cas, dépasser le montant permis par la Loi Luxembourgeoise. Si dans les chiffres apparaissent des fractions qui seraient à déterminer pour les besoins des présents Statuts, le Conseil de Gérance pourra, à son gré, augmenter ou réduire le chiffre concerné vers un nombre entier. Pour éviter tout doute, une Distribution Hors- Liquidation peut se produire uniquement par rapport à certaines des Catégories Numériques de Parts Sociales, et non par rapport à d'autres et les montants à verser en contrepartie des différentes Catégories Numériques de Parts Sociales peuvent varier.
- 5.5. En cas d'un Paiement de Liquidation, les détenteurs de Parts Sociales de catégorie C (s'il y en a en circulation au moment donné), auront droit à un rendement privilégié par rapport aux détenteurs des autres Catégories de Parts Sociales égal à la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie C majorée d'un montant correspondant à 10% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie C, une fois que les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A et des Parts Sociales de Catégorie B auront reçu comme Paiement de Liquidation des montants équivalents à la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie A et de leurs Parts Sociales de Catégorie B. Les Parts Sociales de Catégorie C ne sont assorties d'aucun droit de participer à des Distributions Hors-Liquidation.
- 5.6. La répartition des Paiements de Liquidation entre les différentes Catégories Numériques sera effectuée conformément à un Pacte d'Associés.



- 5.7. En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute Action ou catégorie d'Actions ou toute réserve allouée à toute Action ou catégorie d'Actions est transférée et sur le solde desquels le(s) actionnaire(s) correspondant(s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute Action ou catégorie d'Actions ou tout montant de réserve alloué à toute Action ou catégorie d'Actions sera réservé et remboursé au détenteur de ladite Action ou catégorie d'Actions en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve.
 - 5.8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
- 5.9. La Société peut procéder au rachat, et/ou l'annulation de ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes que, à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparantes, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 1 ^{er} avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10125. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015073176/510.

(150083168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Hadès S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8035 Strassen, 18, Cité Pescher. R.C.S. Luxembourg B 196.814.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of April.

Before the undersigned Maître Martine DECKER, notary, residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1. Kairos Development SA, a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at L-8035 Strassen, 18, Cité Pescher, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B190.988, here represented by its two directors Mr. Alain Devresse and Mr. Paul Huberlant,
- 2. Mr. Alain Devresse, Director, born on February 1 st , 1966 in Dinant (Belgium), residing professionally at L-8035 Strassen, 18, Cité Pescher,
- 3. Mr. Paul Huberlant, Director, born on October 24 th , 1960 in Waremme (Belgium), residing at B-5020 Namur, 75, Chemin de Moustier,
- 4. Mrs. Antonella Michelino, CEO Midas Gestion, born on March 18, 1964 in Naples (Italy), residing at L-2323 Luxembourg, 5, boulevard J-J Pershing,
- 5. Mrs. Florence Fesneau, Financial Adviser, born on February 16, 1962 in Nantes (France), residing at L-2652 Luxembourg, 142, rue Albert Unden,
- 6. Mr. Geert De Bruyne, CEO Banque Degroof Luxembourg, born on April 1 st, 1965 in Anvers (Belgium), residing at B-6700 Arlon (Belgium), 39, rue du Pannebourg,
- 7. Mr. Jacques Duret, Director, born on October 18 th , 1948 in Charleroi (Belgium), residing at L-2410 Strassen, 160, rue du Reckental,
- 8. Mr. Jean-François Findling, Avocat à la Cour, born on April 18th, 1971 in Douai (France), residing at L-8128 Bridel, 6, rue de l'Ecole,
- 9. Ruitor Sàrl, a Luxembourg private limited liability company having its registered office at L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B139.506,



- 10. Erisa SA, a Luxembourg private limited liability company having its registered office at L-1147 Luxembourg, 36, rue de l'Avenir, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B85.169,
- 11. Mr. Roger Greden, General Manager, born on October 28 th , 1953 in Arlon (Belgium), residing at L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest,
- 12. Mr. Thierry Denys, Private employee, born on December 14 th , 1964 in Etterbeek (Belgium), residing at L-6123 Junglinster, 2, Am Kaulege Feld,
- 13. Mrs. Angela Paris Marcarino, Employee B.E.I., born on February 15 th, 1963 in Ravenna (Italy), residing at L-1750 Luxembourg, 68, Avenue Victor Hugo,
- 14. Mr. Bernard Herman, Economist, born on July 17 th, 1956 in Haine Saint-Paul (Belgium), residing at B-6747 Saint-Leger, 41, rue du V Septembre,
- 15. Mr. Philippe Desquesnes, Artist photographer, born on January 24 th, 1962 in Enghien les Bains (France) and Mrs. Patricia Desquesnes Deglaire, Investors Relations Director, born on June 20 th, 1962 in Paris (France), residing together at L-1255 Luxembourg, 38, rue de Bragrance,
- 16. Mr. Emmanuel Lejeune, Corporate Lawyer, born on March 19 th , 1965 in Malmedy (Belgium), residing at B-5000 Namur (Belgium), 9, avenue de l'Ermitage,
- 17. Mr. Jean-Philippe Marcq, Director, born on April 4th, 1955 in Frameries (Belgium), residing at F-92100 Boulogne-Billancourt (France), 4, rue de la Rochefoucault,
- 18. Mr. Yves Reginster, Practice Director, born on April 3 rd, 1959 in Ouffet (Belgium), residing at L-8395 Septfontaines, 10, Arelerstrooss,
- 19. Mr. Massimo Amato, CEO UBI Banca Intl S.A., born on January 15 th, 1958 in Lecce (Italy), residing at L-1511 Luxembourg, 137, avenue de la Faïencerie,

the appearing parties from 4 to 19 are here represented by Mr. Alain Devresse, director, residing professionally at L-8035 Strassen, 18, Cité Pescher, by virtue of sixteen (16) proxies, given under private seal.

The said proxies, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed and articles of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declare organized among themselves as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

- **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a partnership limited by shares under the name of Hadès S.C.A. (the «Corporation») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation (the «Articles»).
 - Art. 2. The registered office of the Corporation is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Manager. Within the same municipality, the registered office may be transferred by a simple resolution of the General Manager.

In the event that the General Manager determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

- **Art. 3.** The Corporation is incorporated for an unlimited period of time.
- **Art. 4.** The purpose of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Corporation may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Corporation.

The Corporation may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful for the accomplishment of these purposes.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.



Art. 5. The General Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Corporation.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Corporation in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Corporation.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Corporation has a subscribed share capital of one million nine hundred thirty thousand Euro (EUR 1,930,000.-) represented by one (1) Management Share with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) and one million nine hundred twenty-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,929,999) Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

The Management Share shall be held by the General Manager of the Company, namely Kairos Development SA. prenamed.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 7. All shares of the Corporation shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Corporation or by one or more persons designated thereto by the Corporation, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Corporation and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

The General Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Corporation with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Corporation from time to time.

The Corporation recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Corporation. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

C. Management

Art. 11. The Corporation shall be managed by Kairos Development SA. prenamed (herein referred to as the «General Manager»).

The General Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Manager from acting as General Manager of the Corporation, the Corporation shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor General Manager. Failing such appointment, the Corporation shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor General Manager shall not be subject to the approval of the General Manager.

Art. 12. The General Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the General Manager.

- **Art. 13.** Towards third parties, the Corporation is validly bound by the signature of the General Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Manager.
- **Art. 14.** The affairs of the Corporation and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three members. The Supervisory Board may be consulted by the General Manager on such matters as the General Manager may determine and may authorize any actions of the General Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the General Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Manager.



Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Manager or any one or more of the directors or officers of the General Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the General Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

D. Resolutions of the shareholders

Art. 16. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Corporation. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Manager setting forth the agenda and sent by letter, telegram, facsimile or e-mail at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, unless the shareholders otherwise agree in writing.

The annual general meeting shall be held on the thirty-first of the month of March at 2.00 pm at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 17.** The Corporation's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.
- **Art. 18.** From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the General Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

F. Amendments to the Articles

Art. 19. Subject to the approval of the General Manager, the Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the articles of incorporation provide differently.



G. Dissolution - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:	
1. Kairos Development SA, prenamed,	1 Management share,
2. Alain Devresse, prenamed,	99,999 ordinary shares,
3. Paul Huberlant, prenamed,	100,000 ordinary shares,
4. Antonella Michelino, prenamed,	50,000 ordinary shares,
5. Florence Fesneau, prenamed,	100,000 ordinary shares,
6. Geert De Bruyne, prenamed,	175,000 ordinary shares,
7. Jacques Duret, prenamed,	100,000 ordinary shares,
8. Jean-François Findling, prenamed,	175,000 ordinary shares,
9. Ruitor Sàrl, prenamed,	200,000 ordinary shares,
10. Erisa SA, prenamed,	100,000 ordinary shares,
11. Roger Greden, prenamed,	100,000 ordinary shares,
12. Thierry Denys, prenamed,	100,000 ordinary shares,
13. Angela Paris Marcarino, prenamed,	100,000 ordinary shares,
14. Bernard Herman, prenamed,	80,000 ordinary shares,
15. Philippe Desquesnes, prenamed, and Patricia Desquesnes Deglaire prenamed,	
together	150,000 ordinary shares,
16. Emmanuel Lejeune, prenamed,	100,000 ordinary shares,
17. Jean-Philippe Marcq, prenamed,	50,000 ordinary shares,
18. Yves Reginster, prenamed,	50,000 ordinary shares,
19. Massimo Amato, prenamed,	100,000 ordinary shares.
Total: one million nine hundred thirty thousand,	1,930,000

The Management Share is fully paid up in cash in the amount of one Euro (EUR 1.-) and all the one million nine hundred twenty-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,929,999) Ordinary Shares so subscribed are paid up in cash in the amount of one million nine hundred twenty-nine thousand nine hundred ninety-nine euros (EUR 1,929,999) is as of now available to the Corporation, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

- 1) The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Corporation and shall end on December 31 st , 2015.
 - 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,500.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Corporation, the shareholders have resolved that:

- I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting of 2021:
 - Mr Massimo Amato, prenamed,
 - Mr Jean-François Findling, prenamed,
- Mr Laurent Rouach, Partner PwC Luxembourg, born on March 27 th , 1961 in Casablanca (Maroc), residing at L-1147 Luxembourg, 37, rue de l'Avenir.
 - II. The address of the registered office of the Corporation is fixed at L-8035 Strassen, 18, Cité Pescher.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.



The document having been read to the proxyholders of the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un avril.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Kairos Development SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8035 Strassen, 18, Cité Pescher, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B190.988, ici représentée par ses deux administrateurs M. Alain Devresse et M. Paul Huberlant,
- 2. M. Alain Devresse, Director, né le 1 ^{er} février 1966 à Dinant (Belgique), résidant professionnellement à L-8035 Strassen, 18, Cité Pescher,
- 3. M. Paul Huberlant, Director, né le 24 Octobre 1960 à Waremme (Belgique), résidant à B-5020 Namur, 75, Chemin de Moustier,
- 4. Mme. Antonella Michelino, CEO Midas Gestion, née le 18 mars 1964 à Naples (Italie), résidant à L-2323 Luxembourg, 5, Boulevard J-J Pershing,
- 5. Mme. Florence Fesneau, Financial Adviser, née le 16 février1962 à Nantes (France), résidant à L-2652 Luxembourg, 142, rue Albert Unden,
- 6. M. Geert De Bruyne, CEO Banque Degroof Luxembourg, né le 1 ^{er} avril 1965 à Anvers (Belgique), résidant à B-6700 Arlon (Belgique), 39, rue du Pannebourg,
- 7. M. Jacques Duret, Director, né le 18 octobre 1948 à Charleroi (Belgique), résidant à L-2410 Strassen, 160, Rue du Reckental.
- 8. M. Jean-François Findling, Avocat à la Cour, né le 18 avril 1971 à Douai (France), résidant à L-8128 Bridel, 6, rue de l'Ecole,
- 9. Ruitor Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139.506,
- 10. Erisa SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 36, rue de l'Avenir, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85.169,
- 11. M. Roger Greden, General Manager, né le 28 octobre 1953 à Arlon (Belgique), résidant à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest,
- 12. M. Thierry Denys, Private employee, né le 14 décembre 1964 à Etterbeek (Belgique), résidant à L-6123 Junglinster, 2, Am Kaulege Feld,
- 13. Mme Angela Paris Marcarino, Employee B.E.I., née le 15 février 1963 à Ravenne (Italie), résidant à L-1750 Luxembourg, 68, Avenue Victor Hugo,
- 14. M. Bernard Herman, Economiste, né le 17 juillet 1956 à Haine Saint-Paul (Belgique), résidant à B-6747 Saint-Leger, 41, rue du V Septembre,
- 15. M. Philippe Desquesnes, Artist photographer, né le 24 janvier 1962 à Enghien les Bains (France), et Mme. Patricia Desquesnes Deglaire, Investors Relations Director, née le 20 juin 1962 à Paris (France), résidant ensemble à L-1255 Luxembourg, 38, rue de Bragrance,
- 16. M. Emmanuel Lejeune, Corporate Lawyer, né le 19 mars 1965 à Malmedy (Belgique), résidant à B-5000 Namur (Belgique), 9, avenue de l'Ermitage,
- 17. M. Jean-Philippe Marcq, Director, né le 4 avril 1955 à Frameries (Belgique), résidant à F-92100 Boulogne-Billancourt (France), 42, rue de la Rochefoucault,
- 18. M. Yves Reginster, Practice Director, né le 3 avril 1959, à Ouffet (Belgique), résidant à L-8395 à Septfontaines, 10, Arelerstrooss,
- 19. M. Massimo Amato, CEO UBI Banca Intl S.A., né le 15 janvier 1958 à Lecce (Italie), résidant à L-1511 Luxembourg, 137, avenue de la Faïencerie,

les comparants 4 à 19 sont ici représentés par Monsieur Alain Devresse, directeur, résidant professionnellement à L-8035 Strassen, 18, Cité Pescher, en vertu de seize (16) procurations, délivrées sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-devant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:



A. Dénomination - Siège - Durée - Objet

- **Art. 1** et . Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de Hadès S.C.A. (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts (les «Statuts»).
 - Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se déclarent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 5. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société.

Les porteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. La Société a un capital souscrit d'un million neuf cent trente mille euros (EUR 1.930.000,-) représenté par une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et un million neuf cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.929.999) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

L'Action de Commandité sera détenue par le Gérant, nommément Kairos Development SA susnommée, en tant qu'actionnaire commandité.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

C. Gérance

Art. 11. La Société sera administrée par Kairos Development SA pré-qualifiée (le «Gérant»).

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveil-



lance, suivant l'article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 12. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société relèvent du Gérant.

- **Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.
- **Art. 14.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télécopie, courrier électronique ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 15. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décisions des actionnaires

Art. 16. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier, télégramme, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire au moins huit



(8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, à moins que les actionnaires acceptent par écrit de renoncer au délais de convocation.

L'assemblée générale annuelle se réunit le trente-et-un du mois de mars à 14.00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 18.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera comment disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

F. Modification des Statuts

Art. 19. Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments, procéderont à la liquidation.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:	
1. Kairos Development SA, susnommée,	1 action de commandité,
2. Alain Devresse, susnommé,	99.999 actions ordinaires,
3. Paul Huberlant, susnommé,	100.000 actions ordinaires,
4. Antonella Michelino, susnommée,	50.000 actions ordinaires,
5. Florence Fesneau, susnommée,	100.000 actions ordinaires,
6. Geert De Bruyne, susnommé,	175.000 actions ordinaires,
7. Jacques Duret, susnommé,	100.000 actions ordinaires,
8. Jean-François Findling, susnommé,	175.000 actions ordinaires,
9. Ruitor Sàrl, susnommée,	200.000 actions ordinaires,
10. Erisa SA, susnommée,	100.000 actions ordinaires,
11. Roger Greden, susnommé,	100.000 actions ordinaires,
12. Thierry Denys, susnommé,	100.000 actions ordinaires,
13. Angela Marcarino, susnommée,	100.000 actions ordinaires,
14. Bernard Herman, susnommé,	80.000 actions ordinaires,
15. Philippe Desquesnes, susnommé, et Patricia Desquesnes Deglaire susnommée,	
ensemble	150.000 actions ordinaires,
16. Emmanuel Lejeune, susnommé,	100.000 actions ordinaires,
17. Jean-Philippe Marcq, susnommé,	50.000 actions ordinaires,
18. Yves Reginster, susnommé,	50.000 actions ordinaires,
19. Massimo Amato, susnommé,	
Total: un million neuf cent trente mille	1.930.000

L'action de Commandité et les un million neuf cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.929.999) actions ordinaires souscrites ont été intégralement libérées au montant d'un euro (EUR 1) chacune de sorte que la somme totale d'un million neuf cent trente mille euros (EUR 1.930.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.



2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution est estimé à environ EUR 3.500,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après constitution de la Société, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2021:
 - Monsieur Massimo Amato, précité;
 - Monsieur Jean-François Findling, précité;
- Monsieur Laurent Rouach, Partner PwC Luxembourg, né le 27 mars 1961 à Casablanca (Maroc) et résidant à L-1147 Luxembourg, 37, rue de l'Avenir.
 - II. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8035 Strassen, 18, Cité Pescher.

Dont acte, passé à Hesperange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite aux mandataires des comparants, connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Devresse, P. Huberlant, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/13243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tom Benning.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015073219/481.

(150083922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Pfizer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.125.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of April,

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The undersigned

Pfizer Luxembourg Global Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.901, duly represented by Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on April 22, 2015.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Pfizer Luxembourg Global Holdings S.à r.l., prenamed is the sole partner in Pfizer Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.125 (the "Company") incorporated by notarial deed on October 3, 2001 published in the Memorial C number 302 on February 22, 2002 and last amended by deed of the undersigned notary on October 16, 2013 published in the Memorial C number 3170 on December 13, 2013.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ONE MILLION U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) to bring it from its present amount of TWO BILLION SEVEN HUNDRED AND FIFTY-SEVEN



MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND ONE HUNDRED U.S Dollars (USD 2,757,800,100.-) to the amount of TWO BILLION SEVEN HUNDRED FIFTY-EIGHT MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND ONE HUNDRED U.S Dollars (USD 2,758,800,100.-) by the creation and the issuance of TEN THOUSAND (10,000) new class AB shares having a par value of ONE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 100.-) each (the "New Class AB Shares"), having the same rights and obligations as the existing AB shares, together with a total issue premium of FORTY-FOUR MILLION TWO HUNDRED AND SIXTY-NINE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY U.S. Dollars and FIFTEEN Cents (USD 44,269,490.15.-).

The aggregate contribution of FORTY-FIVE MILLION TWO HUNDRED AND SIXTY-NINE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY U.S. Dollars and FIFTEEN Cents (USD 45,269,490.15.-) in relation to the New Shares is allocated as follows:

- (i) ONE MILLION U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) to the share capital of the Company, and
- (ii) FORTY-FOUR MILLION TWO HUNDRED AND SIXTY-NINE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINE-TY U.S. Dollars and FIFTEEN Cents (USD 44,269,490.15.-) to the share premium account of the Company.

Second resolution

All the TEN THOUSAND (10,000) New Class AB Shares of the Company with a nominal value of ONE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 100.-) each, be subscribed by Pfizer Luxembourg Global Holdings S.à r.l., subject to the payment of an amount of ONE MILLION U.S. Dollars (USD 1,000,000.-)_allocated to the share capital and the balance to the share premium account of the Company, by way of a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of FORTY-FIVE MILLION TWO HUNDRED AND SIXTY-NINE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY U.S. Dollars and FIFTEEN Cents (USD 45,269,490.15.-) (the "Receivable").

Subscription - Payment

Pfizer Luxembourg Global Holdings S.à r.l., prenamed, through its proxy holder Me Sonia BELLAMINE, prenamed declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of an amount of ONE MILLION U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) by subscribing to the TEN THOUSAND (10,000) New Class AB Shares of the Company with a nominal value of ONE HUNDRED U.S. Dollars (USD 100.-) each and allocating to the share premium account of the Company an amount of FORTY-FOUR MILLION TWO HUNDRED AND SIXTY-NINE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY U.S. Dollars and FIFTEEN Cents (USD 44,269,490.15.-), the whole being fully paid up by contributing the Receivable.

Evaluation

The value of the Receivable is set at FORTY-FIVE MILLION TWO HUNDRED AND SIXTY-NINE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY U.S. Dollars and FIFTEEN Cents (USD 45,269,490.15.-).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a valuation statement which has been produced to the notary.

Third resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 5 Section 1 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which shall be now read as follows:

- **Art. 5. Section 1, first paragraph.** "The corporate capital of the company is set at TWO BILLION SEVEN HUNDRED AND FIFTY-EIGHT MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND ONE HUNDRED U.S Dollars (USD 2,758,800,100.-) divided into:
- EIGHTEEN MILLION SIX HUNDRED AND EIGHTY-EIGHT THOUSAND EIGHT HUNDRED AND EIGHTEEN (18,688,818) class AB shares having a par value of ONE HUNDRED US DOLLAR (USD 100.-) each (the "Class AB Shares"); and
- EIGHT MILLION EIGHT HUNDRED AND NINETY NINE THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY-THREE (8,899,183) class C shares having a par value of ONE HUNDRED US DOLLAR (USD 100.-) each. (the "Class C Shares")

All of which Class AB Shares and Class C Shares have been fully paid up. (...)."

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 6,800 (six thousand eight hundred euros).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her here above capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.



Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Pfizer Luxembourg Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.901, représentée par Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2015.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Pfizer Luxembourg Global Holdings S.à r.l., précitée, est l'associé unique de Pfizer Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.125, constituée suivant acte notarié en date du 3 octobre 2001 publié au Mémorial C numéro 302 le 22 février 2002 (la «Société») et modifié en dernier lieu par acte du notaire soussigné le 16 octobre 2013 publié au Mémorial C numéro 3170 le 13 décembre 2013.

Laquelle partie comparante représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de UN MILLION de Dollars Américains (USD 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel DEUX MILLIARDS SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLIONS HUIT CENT MILLE CENT Dollars Américains (USD 2.757.800.100,-) à un montant de DEUX MILLIARDS SEPT CENT CINQUANTE-HUIT MILLIONS HUIT CENT MILLE CENT Dollars Américains (USD 2.758.800.100,-) par l'émission de DIX MILLE (10.000) nouvelles parts sociales de classe AB ayant une valeur nominale de CENT Dollars Américains (USD 100,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe AB»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales de classe AB existantes, ensemble avec une prime d'émission de QUARANTE-QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX Dollars Américains et QUINZE Cents (USD 44.269.490,15,-).

L'apport total de QUARANTE-CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX Dollars Américains et QUINZE Cents (USD 45.269.490,15,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit:

- (i) UN MILLION de Dollars Américains (USD 1.000.000,-) au capital social de la Société, et
- (ii) QUARANTE-QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX Dollars Américains et QUINZE Cents (USD 44.269.490,15,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Toutes les DIX MILLE (dix mille) Nouvelles Parts Sociales de Classe AB de la Société ayant une valeur nominale de CENT Dollars Américains (USD 100,-) chacune, sont souscrites par Pfizer Luxembourg Global Holdings S.à r.l., moyennant le paiement d'un montant d' UN MILLION de Dollars Américains (USD 1.000.000,-) alloué au compte capital social et le solde au compte de prime d'émission de la Société, au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant QUARANTE-CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX Dollars Américains et QUINZE Cents (la "Créance").

Souscription - Paiement

Pfizer Luxembourg Global Holdings S.à r.l., précitée, représentée par son mandataire Me Sonia BELLAMINE, précitée, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée de UN MILLION de Dollars Américains (USD 1.000.000,-) en souscrivant à l'ensemble des DIX MILLE (10.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe AB de la Société d'une valeur nominale de CENT Dollars Américains (USD 100,-) chacune et allouer au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de QUARANTE-QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX Dollars Américains et QUINZE Cents (USD 44.269.490,15,-), le tout étant entièrement libéré par apport de la Créance.

Évaluation

La valeur de la Créance a été fixée à QUARANTE-CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX Dollars Américains et QUINZE Cents (USD 45.269.490,15,-).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport et de l'évaluation présentée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 5 Section 1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

- Art. 5. Section 1. premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à DEUX MILLIARDS SEPT CENT CINQUANTE-HUIT MILLIONS HUIT CENT MILLE CENT Dollars Américains (USD 2.758.800.100,-) divisé en:
- DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT DIX-HUIT (18.688.818) parts sociales de classe AB ayant une valeur nominale de CENT DOLLARS AMERICAINS (USD 100,-) chacune (les «Parts sociales de classe AB»); et
- HUIT MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (8.899.183) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de CENT DOLLARS AMERICAINS (100,-) chacune. (les «Parts sociales de classe C»).

Toutes ces parts sociales de classe AB et de classe C ont été entièrement payées. (...)»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 6.800 (six mille huit cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sonia Bellamine, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 5 mai 2015. 1LAC / 2015 / 14049. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015073409/171.

(150083662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

SV Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 128.158.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quinze mai

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

La société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE JEANMARC FABER S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.765.

Ici représentée par:

Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «Ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

- I. Que la société à responsabilité limitée «SV SERVICES S.à r.l.» ("la Société"), ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 111-115, Avenue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 128.158, a été constituée le 23 mai 2007, suivant acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro n°1444 du 13 juillet 2007.
 - II. Que la Mandante est la propriétaire des cent (100) parts sociales, représentant l'entièreté du capital émis de la Société.
- III. Que la Mandante déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.
 - IV. Que la Mandante en tant qu'associée unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.
 - V. Qu'un bilan de clôture de la société «SV SERVICES S.à r.l.» a été établi.
- VI. Que la Mandante dûment représentée déclare que les dettes connues seront payées et en outre qu'elle prend à sa charge, avec effet comptable au 1 er mai 2015, tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- VII. Que la Société autorise la Mandante, ainsi que le délégué de la Mandante dûment autorisé, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.
- VIII. Que décharge pleine et entière est accordée par la Mandante au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
 - IX. Qu'il sera procédé à l'annulation des parts sociales de la Société.
 - X. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15/05/2015. Relation: EAC/2015/10904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015073485/47.

(150084059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Isystelec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 80.933.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015074631/10.

(150085193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Mazarine 60 SARL, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 34.539.

Le bilan au 31 décembre 1995 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2015.

POUR LE GERANT

Signatures

Référence de publication: 2015074705/12.

(150085556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck